

Rapport sur les résultats ministériels

2020-2021

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :

communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-110F-PDF

ISSN : 2561-9896

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2022.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Indigenous Services Canada: Departmental Results Report 2020-21

Table des matières

De la part du ministre	1
Coup d'œil sur les résultats	3
Résultats : ce que nous avons accompli	9
Services et prestations aux individus	9
Services de santé et services sociaux	17
Services de gouvernance et de développement communautaire.....	33
Services autodéterminés par les Autochtones	48
Services internes	57
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	61
Dépenses réelles	61
Ressources humaines réelles	67
Dépenses par crédit voté	68
Dépenses et activités du gouvernement du Canada.....	68
États financiers et faits saillants des états financiers	69
Renseignements ministériels	73
Profil organisationnel	73
Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons	73
Contexte opérationnel.....	73
Cadre de présentation de rapports	73
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes.....	79
Tableaux de renseignements supplémentaires	79
Dépenses fiscales fédérales	79
Coordonnées de l'organisation.....	79
Annexe : définitions.....	81
Notes en fin d'ouvrage	85

De la part du ministre

Cette année s'est révélée extrêmement difficile pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La pandémie de COVID-19, les récentes découvertes de tombes non identifiées auprès d'écoles résidentielles et les morts inacceptables de Joyce Echaquan et de Chantal Moore ont secoué le Canada. Elles nous ont rappelé à tous le besoin d'interventions rapides et plus fortes pour en finir avec le racisme et la discrimination anti-autochtones, pour confronter les tords historiques du passé, pour enrayer les pratiques qui perpétuent les iniquités et l'exclusion et pour travailler plus vite et plus efficacement afin d'assurer que la société soit juste et équitable pour tout le monde.

La pandémie a souligné les écarts socio-économiques qui existent entre les personnes autochtones et non-autochtones causés par la colonisation et des décennies d'injustices historiques.

Au Ministère, nous travaillons en partenariat avec les peuples autochtones à travers le pays. Notre objectif est de fournir des services de qualité et de façon cohérente, en utilisant une approche qui reconnaît les distinctions entre les collectivités autochtones. Notre travail est entièrement motivé par une croyance inébranlable en l'égalité des opportunités et des résultats. Le Canada sera plus fort quand tout le monde aura une chance équitable de réussir.

En pleine pandémie, nous avons mis en œuvre et fourni une vaste gamme de mesures de soutien aux collectivités, aux organisations et aux entreprises autochtones. Nous avons investi dans les langues et l'éducation. Nous avons amélioré l'accès à l'eau potable saine dans les réserves des Premières Nations. Nous avons poursuivi notre engagement à mettre pleinement en œuvre le principe de Jordan, collaboré avec le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord pour lancer le Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées et élargi l'aide essentielle aux refuges afin de lutter contre la violence fondée sur le sexe. Nous avons entrepris une collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux dans le but de transformer les systèmes de soins de santé et d'éliminer le racisme dont sont victimes les peuples autochtones.

Toutes nos initiatives ont été réalisées en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis à l'échelle du pays. Le partenariat est un principe qui guide nos actions et nous honorons la devise « Rien à propos de nous sans nous ». Une véritable réconciliation se construit sur le respect.

Dans ce rapport, vous pouvez lire des explications détaillées sur les progrès que nous avons accomplis dans quatre domaines prioritaires :

- Promouvoir la santé ;



- Soutenir les familles ;
- Aider à bâtir des communautés durables ;
- Soutenir l'autodétermination des communautés autochtones.

Le travail de décolonisation et d'autodétermination nécessite notre engagement et notre attention pour de nouvelles pratiques, pour l'équité dans les financements et les opportunités et pour une vision d'un futur sain pour tous les enfants de ce pays. Notre gouvernement demeure engagé à faire ce travail ensemble.

J'ai hâte de continuer à travailler avec les partenaires autochtones pour appuyer l'autodétermination autochtone et le bien-être et la prospérité économique de tous les peuples autochtones du Canada. La réconciliation doit être intentionnelle. Elle doit être transparente. Elle doit poursuivre les relations et respecter les engagements que le Canada et la Couronne ont pris envers les Autochtones au cours des dernières années.

Chaque collectivité des Premières Nations qui bénéficie d'un nouvel accès à l'eau potable, chaque jeune Inuit qui peut rester à la maison pour poursuivre ses études et chaque Autochtone qui est traité de manière équitable et respectueuse dans un hôpital représentent un pas dans la bonne direction. Mais nous devons travailler plus vite. Parce qu'inversement, chaque étudiant qui ne peut achever son éducation, chaque famille qui n'a pas un foyer sain et abordable, chaque personne qui expérimente la discrimination dans les institutions canadiennes sont une injustice et une perte que nous portons tous. Le Canada sera plus fort et meilleur quand toutes les personnes auront une véritable et équitable chance au succès.

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Coup d'œil sur les résultats

Services aux Autochtones Canada (SAC) a travaillé en collaboration avec divers partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de qualité pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont parmi les plus à risque et font face à des défis uniques dans le cadre de la pandémie de COVID-19. La santé et le bien-être des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été et resteront la principale préoccupation de Services aux Autochtones Canada. À ce titre, le Ministère s'emploie à collaborer avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et les partenaires du système de santé pour faire en sorte que les populations autochtones aient accès à des services de santé publique et des soins de santé primaires de qualité, quel que soit leur lieu de résidence et à appuyer d'autres mesures touchant les déterminants sociaux de la santé, tels que le logement, l'éducation et l'emploi.

SAC est guidé par trois principes fondamentaux axés sur l'élaboration conjointe, la reconnaissance fondée sur les distinctions et l'égalité réelle. En 2020-2021, le Ministère s'est concentré sur quatre domaines prioritaires interconnectés pour promouvoir la santé, soutenir les familles, aider à bâtir des communautés durables et soutenir l'autodétermination des communautés autochtones. Ces quatre domaines prioritaires sont interconnectés pour répondre aux besoins et aux préoccupations des Premières Nations, des Inuits et des Métis et pour fournir du soutien partout où il est nécessaire, que ce soit à l'échelle individuelle, de la famille, de la communauté ou de la nation.

Promouvoir la santé

- Le Ministère a fourni aux dirigeants autochtones les ressources nécessaires pour assurer la sécurité de leurs collectivités, pour prioriser la distribution des vaccins à l'ensemble des Autochtones et pour améliorer les services de santé physique et mentale, les initiatives de sécurité alimentaire d'urgence et l'aide à l'éducation et aux entreprises. Des mesures de dotation temporaire ont également été mises en place afin d'augmenter le personnel infirmier dans les collectivités pour répondre aux besoins engendrés par la pandémie de COVID-19. La protection de la santé et la sécurité de tous les Autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19 reste la priorité absolue de SAC.
- Le Ministère a annoncé un financement de 82,5 millions de dollars pour la santé mentale et le mieux-être en août 2020 dans le but d'aider les communautés autochtones à adapter et à élargir la portée des services de santé mentale adaptés à la réalité culturelle, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Un investissement de 15,6 millions de dollars sur deux ans a été accordé pour appuyer l'élaboration conjointe d'une loi sur la santé fondée sur les distinctions, de concert avec des partenaires des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse. Cette initiative marquera le début d'un processus de transformation de la prestation des soins de santé dans les communautés autochtones, en faisant en sorte que les Autochtones exercent un contrôle sur l'élaboration et la prestation des services de santé.

Soutenir les familles

- Des discussions ont été menées avec des partenaires autochtones sur le droit d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, par la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Un processus de mobilisation de deux ans dirigé par les Premières Nations sur la réforme de l'aide au revenu a été achevé ; cette réforme mènera à une plus grande autosuffisance grâce à la transition vers des possibilités en matière d'emploi et d'éducation. Les conclusions de cette initiative ont été présentées en janvier 2021.
- Sept accords régionaux sur l'éducation qui répondent aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation établis par les Premières Nations et qui respectent le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations ont été élaborés et mis en œuvre.
- Le pourcentage d'élèves fréquentant des écoles administrées par les Premières Nations à qui l'on enseigne au moins une matière dans une langue des Premières Nations est passé de 82 % pour l'exercice 2019-2020 à 91 % lors de l'exercice 2020-2021.
- Le financement national pour l'éducation primaire et secondaire dans les réserves a augmenté de 52,1 % (2015-2016 par rapport à 2020-2021), par l'intermédiaire de la Transformation de l'éducation.

Aider à bâtir des communautés durables

- Des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars à compter de 2020-2021 ont été annoncés dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2020 en vue d'accélérer les travaux visant à mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes publics des réserves, pour mieux soutenir le fonctionnement et l'entretien des systèmes et pour poursuivre les investissements dans les infrastructures d'aqueduc et d'égout.
- Les Premières Nations, avec le soutien de SAC, ont levé 106 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves par les Premières Nations, avec le soutien de SAC, tandis que 53 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont en vigueur dans 33 communautés depuis novembre 2015, et en date de mars 2021. Au cours de la même période, 178 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable (avis d'une durée de deux à douze mois) qui risquaient de devenir des avis à long terme ont également été levés, ce qui a permis aux Premières Nations d'avoir accès à une eau potable.
- La capacité des Premières Nations et de SAC à améliorer la détection précoce des problèmes d'eau a été renforcée. Grâce aux efforts déployés de concert avec les Premières Nations, toutes les communautés des Premières Nations ont accès à du personnel qualifié (contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou agent

d'hygiène du milieu), qui peut prélever des échantillons d'eau potable du robinet et les analyser.

- Les options relatives à la législation sur l'eau potable et la stratégie à long terme sur l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées ont progressé et les processus de mobilisation menés auprès de l'Assemblée des Premières Nations dans ce domaine se sont achevés en mars 2021.
- Des investissements de 112 millions de dollars ont été annoncés en août 2020 pour soutenir le retour en classe en toute sécurité dans les écoles primaires et secondaires situées dans les réserves. Ce financement a permis de répondre aux besoins directs des écoles et des élèves, ainsi que de soutenir des investissements mineurs pour que les écoles puissent suivre les directives de santé publique et appliquer des mesures d'éloignement physique adéquates.
- Le 22 avril 2020, le premier ministre a annoncé une augmentation de 75,2 millions de dollars du soutien financier aux études postsecondaires, afin d'aider les étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis de niveau postsecondaire touchés par les répercussions de la pandémie. Le 30 octobre 2020, un investissement supplémentaire de 25,9 millions de dollars a été annoncé pour alléger les pressions immédiates auxquelles sont confrontés les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones.
- En octobre 2020, un financement de 59 millions de dollars destinés aux Premières Nations a été annoncé pour l'adaptation d'autres infrastructures communautaires dans les réserves, notamment les bureaux des bandes, les établissements de santé, les garderies, les refuges pour femmes et les casernes de pompiers, dans le contexte de la COVID-19.
- Des investissements de plus de 5,7 milliards de dollars ont été réalisés en vue d'appuyer 5 820 projets d'infrastructure dans les domaines de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, du logement, des installations scolaires, de la santé, des infrastructures communautaires et de la transformation. En date du 31 mars 2021, 3 689 projets étaient achevés.
- Le Programme d'entrepreneuriat autochtone a adopté une approche de prestation fondée sur les distinctions.
- Un financement supplémentaire a été accordé aux Premières Nations dans le cadre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve afin de les aider à mener les activités opérationnelles qui ont été adaptées à la suite de la pandémie de COVID-19.

Soutenir l'autodétermination des communautés autochtones

- Un appui a été fourni aux efforts de renforcement des capacités dans les communautés pour améliorer la prestation des services de développement économique et pour tirer profit d'investissements fructueux par l'entremise du financement de projets qui

mobilisent les investissements du secteur privé et entraînent une hausse des revenus et des emplois dans les communautés.

- L'élargissement du Programme d'entrepreneuriat autochtone et les nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont permis un meilleur accès aux capitaux pour soutenir les institutions financières autochtones et les entrepreneurs autochtones.
- Un changement important vers une approche fondée sur les distinctions a été mis en œuvre pour soutenir les entrepreneurs Métis par le biais du Programme d'entrepreneuriat autochtone et des ententes de prestation de programmes ont été conclues avec cinq sociétés métisses de financement.
- L'année 2021 a marqué le 25^e anniversaire de la signature de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. En octobre 2020, la Première Nation de Katlodeechee est devenue l'initiale Première Nation du Nord à réaffirmer sa compétence sur ses terres en adoptant son propre code foncier.
- D'autres Premières Nations sont devenues admissibles à la subvention octroyée dans le cadre de la nouvelle relation financière, un mécanisme de financement d'une durée maximale de dix ans qui fournit un financement stable et prévisible aux Premières Nations admissibles afin qu'elles puissent renforcer leurs capacités, procéder à une planification efficace à long terme et avoir la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités communautaires.

À travers la pandémie de COVID-19, SAC a continué à travailler pour combler les écarts socio-économiques et faire progresser l'autodétermination des Autochtones. Les facteurs sociaux et économiques, notamment la santé, l'éducation, le revenu, l'emploi et l'infrastructure communautaire, sont des déterminants majeurs du bien-être. Nous savons que la pandémie aura probablement des répercussions durables sur le bien-être mental dans les communautés autochtones, amplifiant les problèmes actuels et creusant les écarts. La nécessité de reconnaître et de combler ces écarts n'a jamais été aussi urgente.

En comprenant l'importance et l'impact de ces facteurs, et en travaillant en partenariat avec les communautés et les populations confrontées à des difficultés, les gouvernements peuvent concevoir et fournir des services visant à réduire les disparités entre les populations.

Il est inacceptable que seulement 37,8 % des adultes des Premières Nations et 36,9 % des Inuits (Inuit Nunangat) déclarent être en très bonne ou en excellente santé. Il est essentiel que les peuples Autochtones soient aux commandes lorsqu'il s'agit de concevoir et de fournir leurs programmes et services de santé.

Le gouvernement fédéral reconnaît que davantage d'investissements sont nécessaires pour combler adéquatement les écarts socio-économiques. Il s'agit notamment de disposer de données plus actuelles par le biais de l'Enquête régionale sur la santé (ERS) des Premières Nations et de taux de tuberculose à jour chez les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat. Alors que nous continuons à renforcer la capacité du gouvernement fédéral à rendre compte des écarts socio-

économiques, nous nous engageons à fournir une ventilation globale plus détaillée de ce qu'est l'écart de financement total dans les prochains rapports.

Lorsque les élèves des Premières Nations réussissent, les communautés réussissent et le Canada réussit. Il est essentiel que les étudiants des Premières Nations vivant dans les réserves aient les meilleures chances de réussir. Le taux d'obtention de diplôme de 36,8 % doit être abordé.

Ce rapport montre qu'il y a beaucoup de travail à faire pour comprendre l'ampleur exacte de ces écarts et que le travail en cours a été retardé en raison de la pandémie.

Comme mentionné dans le rapport annuel déposé en décembre 2021, de nombreuses études menées par des partenaires autochtones et non autochtones ont tenté de mesurer l'écart de financement total entre les populations autochtones et non autochtones au Canada. Par exemple, le gouvernement reconnaît qu'il faut investir davantage pour combler l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones en matière de logement adéquat.

Une récente étude du Bureau du budget du Parlement a révélé un manque à gagner annuel de 636 millions de dollars en investissements pour des logements et des abris adéquats¹. Une autre étude du Bureau du budget du Parlement a mis en évidence un écart de 138 millions de dollars dans le financement (entre 2016-2017 et 2026-2027) pour la gestion de l'eau et des eaux usées dans les réserves et ce qui est nécessaire pour l'exploitation et l'entretien global de ces systèmes². Le Conseil canadien pour les partenariats public-privé a publié une étude selon laquelle les Premières nations sont confrontées à un déficit global d'infrastructure d'environ 30 milliards de dollars³. Enfin, le rapport sur les progrès économiques de 2019 du Conseil national de développement économique des autochtones souligne que si les écarts socio-économiques se réduisent entre les Premières Nations, les Inuits, les Métis et le reste du Canada, ils se combleront trop lentement - et qu'il faut faire davantage pour atteindre la parité.

Dans le cadre de son travail sur ces résultats pour 2020-2021, SAC a engendré des dépenses réelles totales de 16 353 245 516 \$, tandis que ses équivalents temps plein réels se sont élevés à 6 371.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats accomplis de SAC, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

¹ Logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2021-039-C--urban-rural-northern-indigenous-housing--logement-autochtones-vivant-en-milieu-urbain-rural-nordique>

² Eau potable pour les Premières Nations : le gouvernement dépense-t-il assez? <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/RP-2122-021-M--clean-water-first-nations-is-government-spending-enough--eau-potable-premieres-nations-gouvernement-depense-t-il-assez>

³ [P3's: Bridging the First Nations Infrastructure Gap] P3 : combler le déficit d'infrastructure des Premières Nations , https://www.pppcouncil.ca/web/P3_Knowledge_Centre/Research/P3_s_Bridging_the_First_Nations_Infrastructure_Gap.aspx?WebsiteKey=712ad751-6689-4d4a-aa17-e9f993740a89

Résultats : ce que nous avons accompli

Services et prestations aux individus

Ces services et prestations sont majoritairement offerts directement aux Autochtones par le Ministère. Les services et les avantages comprennent, entre autres, les prestations de soins cliniques et liées à la santé des Premières Nations et des Inuits, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue. Le Ministère a également la responsabilité de déterminer l'admissibilité au registre des Indiens et de délivrer différentes preuves d'inscription, telles que les certificats sécurisés de statut indien, pouvant être utilisées pour accéder à divers programmes et services.

Résultats :

1. Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence les défis uniques auxquels sont confrontées de nombreuses communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour accéder à des services et à des soins de santé de qualité et en temps opportun. Elles ont également souligné la nécessité de fournir ces services d'une manière qui soit culturellement pertinente et qui aboutisse à de meilleurs résultats.

Tout au long de la pandémie, la priorité absolue de Services aux Autochtones Canada (SAC) a été de fournir aux dirigeants autochtones les ressources dont ils ont besoin pour assurer la sécurité de leurs communautés. D'importants investissements ont été réalisés pour appuyer :

- La distribution d'équipements de protection individuelle (désinfectant pour les mains, masques N95, écrans faciaux, masques chirurgicaux, masques non médicaux, blouses et gants) aux communautés inuites et des Premières Nations et aux organisations autochtones ;
- L'achat et la distribution d'écouvillons et de dispositifs de test aux points d'intervention pour soutenir les activités de dépistages de la COVID-19 ;
- La gestion des urgences sanitaires à l'échelle communautaire par l'intermédiaire des centres régionaux des opérations d'urgence ;
- Le déploiement de personnel de santé supplémentaire, en complément de l'effectif actuel pour appuyer les communautés des Premières Nations ;
- Le transport aérien d'experts en santé vers les communautés des Premières Nations en Ontario, au Manitoba et en Alberta ;
- Les solutions d'infrastructure de pointe en santé visant à répondre au problème d'isolement, aux besoins en matière de dépistage et d'évaluation, de locaux, de services de soutien en santé mentale et de soins de soutien à domicile ;
- La priorité accordée à tous les Autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, pour accéder de façon culturellement sûre aux vaccins contre la COVID-19, et le soutien aux

cliniques de vaccination par la fourniture de matériel d'administration des vaccins, d'agents de vaccination additionnels et de conseils ;

- La poursuite de la prestation de services de santé non assurés, dans le respect des orientations en matière de santé publique.

Bien que ces investissements aient contribué aux efforts d'intervention contre la COVID-19, la pandémie a eu des répercussions négatives sur le maintien en poste et le recrutement du personnel infirmier dans les communautés. Des mesures de dotation en personnel temporaire ont été mises en œuvre afin de réduire considérablement le temps d'embauche, et ce, jusqu'à 80 %. Les responsables des soins infirmiers de SAC ont organisé des séances de mobilisation régulières afin d'aborder le stress accru imposé au personnel infirmier et afin de fournir des outils et un soutien en matière de bien-être. Un soutien supplémentaire a été apporté au personnel infirmier de première ligne travaillant dans les communautés avec le lancement du Centre d'intervention des services infirmiers en août 2020, une approche à guichet unique qui permet au personnel infirmier de traiter diverses questions

lorsqu'il travaille dans des régions et des communautés éloignées. Depuis l'ouverture du Centre, plus de 1 800 demandes ont été reçues. Le taux de résolution des cas se situe à 93 % et le délai moyen pour répondre aux demandes est de 11 jours civils.

En plus de soutenir les efforts d'intervention contre la COVID-19, SAC a fait progresser d'autres services et prestations de santé destinés aux communautés des Premières Nations, inuites et métisses :

- La pandémie de COVID-19 a perturbé les projets visant à faire de 2020 l'Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier, dans le cadre de l'initiative Nursing Now Canada pour souligner le travail des infirmiers, des infirmières et des sages-femmes. SAC a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires afin de faire progresser les quatre piliers de l'initiative, notamment avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, le Conseil national des sages-femmes autochtones, l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). Bien que SAC ait soutenu l'avancement de tous les piliers, le Ministère s'est principalement concentré sur le pilier des soins aux Autochtones consistant à permettre au personnel infirmier et aux sages-femmes de prodiguer des soins adaptés sur le plan culturel partout au Canada et à les appuyer.

Soutien en santé lié à la COVID-19 (en date du 31 mars 2021)
<ul style="list-style-type: none">• 1 711 commandes d'équipement de protection individuelle ;• 143 commandes de fournitures pour l'administration du vaccin contre la COVID-19 ;• 319 infirmières/infirmiers supplémentaires et 147 ambulancières/ambulanciers paramédicaux supplémentaires ;• 5 354 déplacements d'experts par avion vers des collectivités éloignées ;• 59 945 réponses à des appels et clavardages en ligne sur des questions de santé ;• 518 projets de pointe financés dans le domaine de la santé.

- Le Ministère a travaillé avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et l'ACESI pour étudier comment les informations relatives aux stratégies de recrutement et de maintien en poste des ressources humaines en santé autochtone pourraient être recueillies par le biais de l'enquête régulière de l'ACESI. Un inventaire des formations offertes dans les écoles de sciences infirmières au Canada en matière de sécurité, de compétence et d'humilité culturelles a été lancé, de même que des discussions concernant la création d'une stratégie sur les ressources humaines en santé autochtone. La pandémie a eu une incidence négative sur la capacité du Ministère à mener à bien ce travail ; toutefois, les partenariats ont été renforcés, les discussions ont progressé et les bases des efforts futurs ont été posées.
- Bien que la prestation de nombreux services de santé buccodentaire ait temporairement cessé en raison de la pandémie de COVID-19, les services communautaires de santé buccodentaire de SAC ont pu être étendus dans sept communautés supplémentaires. Le fluorure de diamine d'argent a été adopté en tant que moyen de prévention secondaire non effractif servant à prévenir la progression des lésions carieuses et permettant ainsi d'éviter l'utilisation traditionnelle des approches de restauration dans de nombreux cas.
- Le Ministère a continué de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations à l'examen conjoint du Programme des services de santé non assurés, qui vise à améliorer l'accès des clients, à combler les lacunes, à rationaliser la prestation des services et à accroître l'efficacité du programme. En 2020-2021, les activités de mobilisation se sont principalement concentrées sur les questions liées à la COVID-19. Le Ministère a également continué à travailler en collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami sur les priorités propres aux Inuits.
- Une nouvelle solution a été mise en œuvre en juin 2020, soit les Services des renseignements et de traitement des demandes de paiement pour les services de santé. Ce système a été mis à jour pour permettre le traitement des soins de la vue, du counseling en santé mentale, des demandes de prestations ; il comprend également un champ de données « Genre X », qui permettra de ventiler davantage les données sur le genre.

Outre les services de santé, SAC a continué à offrir des services de qualité et en temps opportun aux clients en ce qui concerne l'inscription des membres des Premières Nations, l'appartenance à une bande, les cartes de statut, l'argent des Indiens, les successions et les annuités découlant des traités. En 2020-2021, le Ministère a amélioré les services d'inscription grâce à un partenariat avec le Service correctionnel du Canada pour fournir aux délinquants inscrits des Premières Nations un certificat sécurisé de statut Indien (CSSI) avant leur remise en liberté. D'autres partenariats ont été mis en place avec la Société canadienne des postes et la région du Manitoba afin d'améliorer les services à la clientèle et de fournir davantage de points de service pour délivrer des certificats sécurisés de statut d'Indien.

Le processus de demande de statut d'Indien a été modernisé grâce à la mise en place d'un guichet de service en ligne à Gatineau, au Québec. Cette solution numérique, qui sera déployée dans d'autres sites, évite aux demandeurs d'avoir à soumettre une demande papier et réduit les

temps d'attente. La mise à jour de l'application photo du CSSI s'est également poursuivie dans le but d'offrir un service plus rapide et de permettre aux demandeurs de fournir des photos de qualité passeport sans frais.

Conformément à l'engagement en faveur de la réconciliation et d'une relation renouvelée de nation à nation, SAC a déposé en décembre 2020 [le rapport final au Parlement](#)ⁱ sur l'examen du projet de loi S-3, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens* pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans *Descheneaux c. Canada (Procureur général)*, conformément à son obligation de faire rapport, après trois ans, sur l'application de la Loi.

Le Ministère a également continué :

- À appuyer l'administration des successions des défunts, des mineurs et des adultes à charge ;
- À maintenir les services et le soutien offerts aux régions, aux intervenants et aux clients par le biais des demandes de dépenses de l'argent des Indiens, du soutien au calcul des intérêts, de l'Initiative de liquidation des comptes des mineurs ;
- À travailler avec les Premières Nations souhaitant transférer leurs fonds fiduciaires actuels et futurs du Canada vers des fiducies externes.

La pandémie de COVID-19 a limité l'accès à certains de ces services. Lorsque les directives de la santé publique à l'échelle locale le permettaient, la plupart des services en personne étaient uniquement offerts sur rendez-vous. Afin de composer avec ces restrictions, le Ministère a fait preuve de souplesse et a prolongé la date de validité des cartes de statut afin que les personnes puissent continuer d'avoir accès aux services et aux programmes dont elles avaient besoin tout au long de la pandémie.

2. Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé

En 2020-2021, SAC a surtout concentré ses efforts sur le soutien des interventions liées à la COVID-19 et sur l'amélioration de l'état de préparation des communautés inuites et des Premières Nations ainsi que des organisations autochtones. Le ministère a travaillé activement avec les communautés pour atténuer les répercussions de la COVID-19, notamment en rouvrant et en fermant des établissements publics en fonction des lignes directrices et des mesures de santé publique fédérales, provinciales, territoriales et communautaires, en aidant à la gestion des éclosions (recherche des contacts et enquête) et en soutenant les structures régionales d'intervention d'urgence. Il s'agissait également de fournir de l'équipement de protection individuelle et des fournitures pour l'administration du vaccin, de coordonner des groupes de travail et des réseaux, de fournir des conseils en matière de santé publique adaptés à la culture et de surveiller les cas de COVID-19 dans les communautés des Premières Nations et des Inuits.

SAC a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires autochtones afin d'assurer un accès rapide et culturellement sûr aux vaccins contre la COVID-19 pour tous les peuples autochtones, sans égard à leur lieu de résidence. Le Groupe de travail sur la planification de la vaccination contre la COVID-19 a été créé avec la participation des autorités fédérales, provinciales,

territoriales et autochtones dans le cadre du déploiement et de l'administration des vaccins pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le groupe de travail a été un forum clé pour la diffusion de conseils stratégiques sur les questions émergentes et pour faciliter l'inclusion des populations autochtones et des perspectives communautaires en réponse à la COVID-19. En outre, SAC et l'Association nationale des centres d'amitié ont coprésidé le Groupe de travail sur la vaccination des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant en milieu urbain et sur des terres connexes, dont les membres sont des organisations autochtones et des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux.

SAC a continué d'aider les communautés des Premières Nations et des Inuits à se préparer aux urgences sanitaires et à en atténuer les effets. Un réseau national de gestionnaires des urgences sanitaires a défini des politiques pour la gestion des urgences sanitaires, a déterminé l'état de préparation des communautés aux premiers stades de la pandémie de COVID-19 et a offert une formation aux employés et aux membres des communautés qui étaient responsables de la gestion des urgences. Un exercice sur table d'urgence pour les maladies transmissibles a été réalisé et transmis aux communautés des Premières Nations et des Inuits afin de faciliter la création ou la mise à jour de plans d'urgence communautaires pour les maladies transmissibles.

De concert avec ses partenaires autochtones, SAC a élaboré des stratégies sur les questions relatives à la main-d'œuvre en soins infirmiers qui influent sur l'accès et la qualité des soins dans les communautés des Premières Nations. En 2020-2021, les partenariats avec le Comité de direction de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel infirmier et le Conseil de leadership en soins infirmiers ont permis de mettre en place des politiques qui répondent directement aux besoins du personnel infirmier en milieu de travail. Le ministère a également soutenu l'élaboration de la phase 2 du Sondage sur la main-d'œuvre en soins infirmiers afin de guider le transfert des services de santé dans les communautés des Premières Nations. La COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la capacité de mener le sondage, mais le travail est en cours pour poursuivre l'élaboration de la phase 2.

Analyse comparative entre les sexes Plus

SAC œuvre pour que les services et avantages liés à la santé soient accessibles à tous les peuples autochtones, en tenant compte des lacunes de ces services au sein des communautés autochtones.

En 2020-2021, le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones pour faciliter l'élaboration de nouvelles approches de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) conçues et guidées par les peuples et les perspectives autochtones. Le Comité consultatif a participé activement tout au long de la pandémie de COVID-19 en soulignant le besoin de soutien en matière de bien-être mental et de mesures pour contrer la violence accrue à laquelle sont confrontés les femmes et les enfants autochtones. Il a élaboré un plan d'action pour mettre fin à la violence familiale et garantir la sécurité culturelle dans les soins de santé. Le ministère continue de travailler avec le Comité consultatif sur un processus dirigé par les Autochtones pour aider les organisations nationales de femmes autochtones à faire progresser et à diffuser leurs cadres et outils d'ACS Plus.

Le Programme des Services de santé non assurés (SSNA) offre une couverture à tous les clients admissibles des Premières Nations et des Inuits, sans égard au sexe, au genre, à l'âge et aux autres facteurs d'identité. Les données recueillies par le Programme des SSNA peuvent être ventilées en fonction de divers facteurs d'identité à des fins d'analyse et de surveillance. Le Programme dispose de mécanismes permettant d'aborder les divers niveaux de disponibilité des services de santé et de couverture des prestations, ce qui devrait faire progresser les objectifs de réduction de la pauvreté et de santé et de bien-être du Cadre des résultats liés au genre. Les partenaires des Premières Nations et des Inuits ainsi que les professionnels de la santé des Premières Nations et des Inuits ont participé à des comités consultatifs d'experts afin de s'assurer que les besoins et les points de vue des clients sont pris en compte dans les politiques et la couverture, comme la couverture des services de guérisseurs traditionnels fournis dans le cadre de projets élaborés et exécutés par des organisations des Premières Nations et des Inuits.

Les services de santé et de bien-être de SAC ont intégré le suivi de l'ACS Plus dans leurs plans de travail afin de renforcer l'intégration dans toutes ses activités. La planification d'activités portant précisément sur l'ACS Plus est passée à 49 % en 2020-2021, contre 32 % en 2019-2020. Pour intégrer encore plus les considérations relatives à l'ACS Plus dans les services de santé et de bien-être, SAC a soutenu le développement des capacités de l'ACS Plus en renforçant sa structure de gouvernance par la création d'un Centre de responsabilité au début de 2021.

Les demandes de Certificat sécurisé de statut d'Indien offrent la possibilité de sélectionner un troisième identifiant de genre non-binaire sur les demandes. À partir de décembre 2020, les formulaires de demande incluaient « Genre X » comme champ de données, soutenant ainsi l'inclusion des personnes transgenres et non-binaires.

Innovation axée sur les résultats⁴

SAC a soutenu des projets visant à élaborer et à étendre des solutions d'innovation axées sur les résultats afin d'améliorer la prestation de services de santé et d'inscription pour les peuples autochtones.

En 2020-2021, SAC a soutenu l'Initiative des praticiens en santé buccodentaire de l'Université de la Saskatchewan, en partenariat avec la Northern Inter-Tribal Health Authority et la Saskatchewan Polytechnic. Ce projet proposait d'établir un programme de formation en thérapie dentaire dans lequel les étudiants autochtones seraient inscrits en priorité.

Le ministère a collaboré avec le Comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones pour améliorer l'accès sécuritaire sur le plan culturel aux services de sages-femmes. Trois projets régionaux de services de sages-femmes ont reçu un financement accru en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan afin de rétablir les connaissances et les pratiques traditionnelles en matière

⁴ SAC remplace le terme « expérimentation » du Secrétariat du Conseil du Trésor par « innovation axée sur les résultats », étant donné la connotation négative dans le contexte des services aux Autochtones en raison de l'histoire coloniale du Canada, notamment les répercussions des pensionnats indiens. SAC continuera de prendre des décisions fondées sur des données probantes au moyen d'outils reconnus comme les défis en matière d'innovation, les projets de démonstration et de transformation des systèmes, et de méthodes reconnues, y compris la conception axée sur l'utilisateur, l'inspection comportementale, l'analyse des données, la modélisation et l'élaboration de politiques ouvertes.

d'accouchement dans les communautés. Ces projets ont permis de créer des équipes de soins intégrés avec d'autres programmes communautaires et provinciaux de santé maternelle et infantile et d'établir des partenariats avec le Conseil national autochtone des sages-femmes.

SAC a examiné et testé des options pour offrir un meilleur accès aux Premières Nations aux services de succession et d'annuités de traité. La numérisation des processus de demande de statut d'Indien, par la création d'un guichet de service en ligne pour l'inscription, a été activée dans un guichet de service à Gatineau, au Québec, en 2020-2021. Les travaux se sont poursuivis pour moderniser le processus et tirer parti de l'interconnexion des données afin de permettre aux Premières Nations d'accéder aux renseignements récents et historiques sur les comptes en fiducie de leur bande.

Résultat ministériel : Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leur collectivité comme bons ou excellents	57 %	Mars 2023	55,2 %	55,2 %	55,2 % ¹
Pourcentage de demandes d'approbation préalable pour la couverture de médicaments complétées à l'intérieur de 24 heures	100 %	Mars 2021	Sans objet ²	99,6 %	98,4 % ³
Pourcentage des Premières Nations et des Inuits éligibles qui ont reçu au moins un service de santé non assuré en un an	74 %	Mars 2022	72,6% ⁴	72,9 % ⁴	67,1 % ⁵
Pourcentage des demandeurs admissibles ayant obtenu un certificat sécurisé de statut d'Indien dans les 16 semaines suivant la date de la demande	90 %	Mars 2021	Sans objet ⁶	94,12 %	92 % ⁷

- 1- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016, qui fonctionne selon un cycle de cinq ans. L'enquête suivante a toutefois été retardée en raison de la pandémie.
- 2- Cet indicateur a été introduit en 2019-2020.
- 3- En raison de la pandémie de COVID-19, le Centre d'exception des médicaments a dû rapidement passer au travail à distance. Ce changement ainsi que la transition vers un nouveau système de traitement des demandes en juin 2020 ont eu un impact sur la capacité du Programme à examiner les demandes dans les 24 heures.
- 4- Le Programme des Services de santé non assurés est un programme fondé sur les individus et axé sur la demande. On s'attend à ce que les taux d'accès augmentent à long terme en raison du dialogue continu avec les partenaires des Premières Nations et des Inuits pour s'assurer que les avantages répondent aux besoins uniques en matière de santé de la population de clients admissibles, d'une plus grande sensibilisation des clients à la

couverture des avantages et d'une meilleure collecte de données grâce au système des Services d'information sur la santé et de traitement des demandes.

- 5- La diminution du volume des demandes pour 2020-2021 résulte probablement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.
- 6- Le Programme des affaires individuelles a été transféré de RCAANC à SAC en 2019, conformément au décret P.C. 2019-1109. Précédemment rapporté par RCAANC comme « Pourcentage de demandeurs admissibles s'étant vu délivrer un Certificat sécurisé de statut d'Indien dans le respect des normes de service », avec un résultat de 93 % en 2018-2019.
- 7- La réduction de la norme de service en 2020-2021 est attribuée aux retards de traitement des dossiers liés à la COVID-19, y compris les fermetures de bureaux et les impacts sur la réception du courrier, en particulier entre mars et juin 2020.

Résultat ministériel : Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage d'adultes des Premières Nations et Inuits qui ont déclaré être en très bonne ou en excellente santé	Premières Nations (dans les réserves) : 44 % Inuit Nunangat : 44 %	Mars 2028	Premières Nations (dans les réserves) : 37,80 % Inuit Nunangat : 36,90 %	Premières Nations (dans les réserves) : 37,80 % Inuit Nunangat : 36,90 %	Premières Nations (dans les réserves) : 37,80 % Inuit Nunangat : 36,90 % ¹

- 1- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016. Les dernières données disponibles pour les Inuits (Inuit Nunangat) proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
1 835 650 316	1 835 650 316	2 319 079 357	2 042 963 939	207 313 623

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
1 509	1 741	232

Services de santé et services sociaux

Ces services sont principalement offerts en partenariat avec les collectivités et organisations autochtones, les provinces/territoires et agences. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des Autochtones. Ils comprennent des services de santé visant à renforcer les collectivités autochtones dans des domaines comme les modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, le développement sain des enfants et les soins communautaires. Ils comprennent également des services sociaux qui mettent l'accent sur les enfants et les familles, incluant des services d'éducation de la maternelle à l'enseignement postsecondaire.

Résultats :

1. Les personnes et collectivités autochtones sont en meilleure santé

L'année 2020-2021 a été définie par les conséquences néfastes de la pandémie de COVID-19 et par l'important effort d'intervention déployé pour y faire face. Certains facteurs ont accéléré la transmission de la COVID-19, comme la densité de l'occupation des logements, et d'autres facteurs ont été aggravés pendant la pandémie. Il s'agit notamment de l'isolement social, du dénuement économique, de l'insécurité alimentaire, de la violence familiale et sexospécifique, de la toxicomanie et d'autres problèmes de santé mentale. Ces facteurs peuvent avoir contribué à accroître le fardeau d'autres maladies et infections transmissibles. Cependant, des mesures de santé publique ciblées, telles que la distanciation physique et la vaccination contre la grippe, ont contribué à une réduction drastique du nombre de cas de grippe signalés. Les résultats et la disponibilité des données présentés doivent être considérés à la lumière des limites posées par les mesures de santé publique visant à prévenir, contrôler et contenir la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

SAC a travaillé en étroite collaboration avec les autorités sanitaires et les communautés des Premières Nations, ainsi qu'avec les autorités sanitaires provinciales, territoriales, régionales et locales, afin d'appuyer la surveillance continue des cas positifs à la COVID-19 dans les communautés des réserves. Le ministère a créé le Comité de collaboration interministériel sur les données autochtones et a participé au Groupe de travail sur les données de la COVID-19 de l'Assemblée des Premières Nations et au Cercle consultatif autochtone du Groupe de travail sur l'immunité face à la COVID-19.

Le ministère a continué de soutenir l'avancement du Cadre pour l'élimination de la tuberculose chez les Inuits en s'engageant auprès de l'Inuit Tapiriit Kanatami et des communautés inuites. En raison de problèmes de capacité au sein des organisations partenaires en lien avec la COVID-19, l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction de la tuberculose chez les Premières Nations n'a pas été achevée ; toutefois, le ministère continuera de soutenir ce travail dans la mesure où la capacité des partenaires le permet. Entre-temps, les travaux visant l'élimination de la tuberculose pour toutes les populations autochtones se sont poursuivis en soutenant le Réseau canadien pour l'élimination de la tuberculose et en sensibilisant la population par le biais de la Journée mondiale de la tuberculose.

Le programme sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang a continué d'être axé sur la prévention, l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités communautaires. Il a permis de faciliter l'accès à des soins, à des traitements, à des tests et à un soutien social culturellement sûrs dans les communautés des Premières Nations et des Inuits. La collaboration avec le Laboratoire national de microbiologie a permis d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies de dépistage et de traitement du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de prévenir l'émergence de la résistance aux antimicrobiens de l'agent responsable de la gonorrhée dans les communautés autochtones. Le modèle de soins intégrés « Know Your Status » [Connaissez votre état sérologique] s'est poursuivi en Saskatchewan, où 72 communautés ont eu accès à au moins un des trois services de base : dépistage, réduction des méfaits et soutien aux soins infirmiers spécialisés et aux services de proximité. Bien que SAC ait continué d'offrir des activités d'éducation dans les écoles sur les infections transmises sexuellement et par le sang, la pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur la capacité à répondre à l'épidémie actuelle de syphilis et à élargir le programme « Know Your Status ».

SAC a appuyé l'approche propre aux Inuits adoptée par l'Inuit Tapiriit Kanatami en matière de prévention du suicide par le biais de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits. Plus de 50 millions de dollars ont été engagés depuis 2019 pour remédier aux conséquences dévastatrices ressenties dans de nombreuses communautés. En collaboration avec le gouvernement du Nunavut et les partenaires Inuits, 47,5 millions de dollars ont été alloués au développement d'un centre de traitement au Nunavut pour soutenir sa construction et ses activités courantes.

SAC a contribué à d'autres résultats en matière de santé en 2020-2021 :

- En date de mars 2021, 34 % des communautés des Premières Nations et des Inuits (à l'extérieur de la Colombie-Britannique) ont reçu un soutien dans le cadre du Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé afin de recenser et d'évaluer les effets des changements climatiques sur la santé et d'y réagir. De nombreux bénéficiaires ont ainsi pu profiter d'une prolongation de leur projet en raison des restrictions liées à la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations.
- Début des travaux en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et les organisations autochtones, notamment le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami ainsi que leurs régions, afin d'établir des distinctions fondées sur des stratégies d'information et des indicateurs appropriés qui permettront de cerner les lacunes en matière de santé.
- Investissement dans des services communautaires par le biais du Fonds de soutien aux communautés autochtones afin de promouvoir la sécurité alimentaire et d'améliorer l'accès à des aliments sains pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pendant la pandémie de COVID-19. SAC a également fourni un financement continu pour les programmes et services communautaires de vie saine, y compris le financement d'initiatives d'éducation en matière de nutrition pour compléter le

programme de subvention Nutrition Nord Canada et la subvention de soutien aux exploitants agricoles offerte par RCAANC.

- Coprésidence du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire Inuits-Couronne avec l'Inuit Tapiriit Kanatami pour élaborer des approches collaboratives en matière de sécurité alimentaire en tirant parti des contributions de plusieurs ministères et organismes fédéraux ainsi que des organisations Inuites. Cela comprenait la mise en œuvre du Plan de travail Inuits-Couronne sur la sécurité alimentaire 2020-2021 pour faire progresser la sécurité alimentaire des Inuits.
- Début de la collaboration avec RCAANC et Emploi et Développement social Canada en janvier 2021 pour aider la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à lutter contre l'insécurité alimentaire en collaboration directe avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Poursuite des travaux pour élaborer de nouvelles méthodologies avec les organisations et les communautés des Premières Nations ainsi qu'avec les universités afin de soutenir l'étude longitudinale sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations. Bien que la COVID-19 ait retardé la mise en œuvre complète de l'étude, les résultats de l'étude précédente sur l'alimentation et la nutrition ont été intégrés à un modèle prédictif de l'insécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations.

2. Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la collectivité

La prestation de services sociaux aux communautés autochtones nécessite une approche globale pour répondre à des besoins tels que le bien-être des enfants et des familles, le bien-être mental et les mesures d'aide à l'emploi.

Le 1^{er} janvier 2020, la [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](#)ⁱⁱ (la Loi) est entrée en vigueur. Elle affirme les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis à exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille et établit des principes nationaux, tels que l'intérêt supérieur de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle.

Pour soutenir la mise en œuvre de la Loi, plus de 542 millions de dollars sur cinq ans ont été engagés dans le cadre du Portrait économique et budgétaire de juillet 2020. Ces fonds sont destinés à soutenir les mécanismes de gouvernance fondés sur les distinctions, les activités de renforcement des capacités, les discussions sur les accords de coordination et les ressources internes. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, près de 100 communautés autochtones du Canada ont entamé le processus qui mènera à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de lois fondées sur leur histoire, leur culture et leur situation particulières en matière de services à l'enfance et à la famille. Quinze autres accords de coordination ont fait l'objet de discussions avec des organes directeurs autochtones désireux de créer et de mettre en œuvre des lois pour leurs propres communautés. Des progrès ont été réalisés pour que ces lois autochtones aient la

même force de loi que lois fédérales grâce à des accords de coordination tripartites conclus en vertu de la Loi.

En 2020-2021, SAC a travaillé avec des partenaires autochtones en vue de la mise en œuvre de la Loi par les moyens suivants :

- Un protocole conjoint signé avec l'Assemblée des Premières Nations pour soutenir les discussions sur la mise en œuvre ;
- Des groupes de travail avec les partenaires Inuits et l'Inuit Tapiriit Kanatami, y compris un groupe de travail sur la stratégie en matière de données concernant les Inuits composés de représentants de tous les territoires, de quelques provinces et de l'Agence de la santé publique du Canada ;
- Des mécanismes de participation à la gouvernance fondés sur les distinctions, élaborés et organisés conjointement par des partenaires autochtones pour discuter de la mise en œuvre de la Loi.

Tout premiers accords de coordination

Au début de 2021, les deux premières lois autochtones sont entrées en vigueur. Il s'agit du [*Wabaseemoong Independent Nations' Customary Care Code*](#)ⁱⁱⁱ [code de soins conformes aux traditions des nations indépendantes de Wabaseemoong] en Ontario et de la [*Cowessess First Nation's Miyo Pimatisowin Act*](#)^{iv} [loi sur les Miyo Pimatisowin de la Première Nation de Cowessess] en Saskatchewan.

Ces accords donnent aux nations le pouvoir d'exercer leur pleine compétence en ce qui concerne leurs enfants, leurs jeunes et leurs familles ainsi que les outils et les ressources nécessaires pour être en mesure de s'occuper d'eux au mieux.

Le ministère a continué de travailler à la mise en œuvre complète des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP). Cela comprenait le financement continu des organismes pour répondre aux intérêts supérieurs et besoins des enfants et des familles des Premières Nations ainsi que la prévention. En mars 2021, le TCDP a rendu une ordonnance concernant le financement supplémentaire des Premières Nations qui ne sont pas desservies par un organisme délégué de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le ministère a travaillé avec l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien pour élaborer un modèle de financement provisoire rétroactif à 2016. Ce modèle sera en place jusqu'à ce qu'une nouvelle méthode de financement soit définie.

Tout au long de 2020-2021, SAC a collaboré avec les communautés des Premières Nations pour surveiller les répercussions de la COVID-19 sur les communautés et a soutenu leurs interventions dans le cadre de la pandémie. La COVID-19 a posé des défis importants pour le bien-être des Premières Nations et a mis en évidence l'importance de disposer de services de soins de longue durée de haute qualité dans les communautés. Bien que certaines activités de mobilisation aient commencé en 2020-2021, la pandémie a retardé l'élaboration concertée d'options pour un continuum de services de soins de longue durée. Une mobilisation virtuelle sera relancée à l'automne 2021-2022 pour discuter du renforcement des capacités, de l'infrastructure, de l'octroi de permis aux établissements et de la surveillance de la santé publique.

L'Initiative liée aux soins de soutien a été annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 pour répondre aux besoins et aux lacunes des établissements de soins de soutien et pour fournir des soins à domicile supplémentaires dans les communautés autochtones, afin de protéger les aînés et les autres membres vulnérables des communautés contre la COVID-19. Un financement de plus de 186 millions de dollars dans le cadre de cette initiative permettra de continuer de soutenir les communautés autochtones jusqu'à la fin de 2021-2022.

Dans le cadre de sa réponse pour aider les communautés, le gouvernement du Canada a investi 270 millions de dollars pour répondre aux besoins essentiels accrus des bénéficiaires de l'aide au revenu dans les réserves tout au long de 2020-2021. Le ministère a terminé un processus d'engagement de deux ans sur la réforme de l'aide au revenu. Le [rapport sommaire national sur le Processus de mobilisation mené par les Premières Nations sur l'Aide au revenu de 2018 à 2020](#)^v a mis en évidence des domaines précis pour la modification du programme qui établiraient un plus grand soutien, une plus grande souplesse et un plus grand contrôle pour les communautés des Premières Nations. Comme prochaines étapes, SAC se lancera dans un processus d'élaboration conjointe avec des partenaires autochtones afin d'établir des options stratégiques fondées sur les conclusions du processus de mobilisation.

Le ministère a donné la priorité aux pressions exercées par la pandémie et a fourni un financement important par le biais du Fonds de soutien aux communautés autochtones. Par conséquent, l'appel à propositions pour le nouveau volet de financement des infrastructures des programmes urbains pour les peuples autochtones a été reporté à 2021-2022.

L'Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones a été annoncée en mai 2020 dans le cadre d'une série d'initiatives visant à fournir un soutien essentiel aux familles et aux communautés autochtones. Grâce à l'Initiative des refuges, la Société canadienne d'hypothèques et de logement versera 44,8 millions de dollars, sur cinq ans, pour la construction de 12 nouveaux refuges, dont dix dans des communautés des Premières Nations situées dans des réserves. SAC a investi 40,8 millions de dollars dans le financement opérationnel des nouveaux refuges, sur cinq ans, et 10,2 millions de dollars par année par la suite. Ce montant comprend un million de dollars par an pour soutenir la participation des Métis à l'évaluation des besoins en matière de refuges ainsi que des projets communautaires de prévention de la violence visant à sensibiliser les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ métisses. Dans le cadre du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, 10 millions de dollars supplémentaires ont été distribués au réseau de refuges de SAC pour les aider à gérer ou à prévenir une épidémie dans leurs installations.

La lutte contre le racisme envers les Autochtones dans le milieu de la santé est une priorité urgente. Le 16 octobre 2020, les ministres de SAC, de RCAANC et de Santé Canada ont convoqué une réunion d'urgence, rassemblant les gouvernements et partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux ainsi que les praticiens et régulateurs de la santé. Au cours de cette réunion, un hommage a été rendu à la vie de Joyce Echaquan et aux expériences vécues par les patients et les fournisseurs autochtones. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser deux millions de dollars à la Nation Atikamekw et à la Première Nation de Manawan pour la défense continue du principe de Joyce, qui vise à garantir à tous les peuples autochtones le droit à un

accès équitable aux services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir de la meilleure santé physique, psychologique, affective et spirituelle possible.

Les 27 et 28 janvier 2021, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les partenaires autochtones et du système de santé se sont réunis virtuellement pour discuter des mesures concrètes à court et à long terme visant à éliminer le racisme à l'égard des Autochtones dans les systèmes de santé. Au cours de ce dialogue national, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement à éliminer le racisme à l'égard des Autochtones dans les systèmes de santé. Le lancement du processus de participation à l'élaboration conjointe d'une législation sur la santé autochtone fondée sur les distinctions permet d'améliorer l'accès des Autochtones à des services de santé de haute qualité et culturellement sûrs.

En octobre 2020, un engagement a été pris pour lancer des tables rondes thématiques et régionales, fondées sur les distinctions et dirigées par des partenaires autochtones, fédéraux et du système de santé. Au 31 mars 2021, cinq tables rondes dirigées par des Autochtones avaient eu lieu, au cours desquelles les participants ont eu l'occasion de contribuer à une série de conversations sur l'importance de reconnaître, de prévenir et de combattre le racisme contre les Autochtones dans les systèmes de santé.

Le gouvernement du Canada appuie pleinement la mise en œuvre du principe de Jordan et de l'Initiative « Les enfants Inuits d'abord ». Ces initiatives aident les familles des Premières Nations et des Inuits à accéder à des produits et services destinés aux enfants et aux jeunes des Premières Nations et des Inuits afin de répondre à un large éventail de besoins en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. Le 17 juillet 2020, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu une décision concernant la définition d'enfant des Premières Nations par rapport à l'admissibilité au principe de Jordan. L'ordonnance finale rendue le 25 novembre 2020 a élargi les critères d'admissibilité au principe de Jordan pour inclure :

- Un enfant inscrit ou admissible à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens* ;
- Un enfant ayant un seul parent ou tuteur, qui est inscrit ou admissible à l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens* ;
- Un enfant reconnu par sa Nation aux fins du Principe de Jordan ;
- Un enfant qui réside habituellement dans une réserve.

Le principe de Jordan et l'Initiative « Les enfants Inuits d'abord »

Alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit, le [principe de Jordan](#)^{vi} continue d'aider les enfants des premières nations vivant au Canada à accéder aux produits, services et mesures de soutien dont ils ont besoin. Depuis le lancement du programme en juillet 2016, plus de 911 000 demandes ont été approuvées. En 2020-2021, cela s'est traduit par 339 654 produits et services approuvés ; 2 900 demandes étaient liées à la COVID-19 pour un total de 7,1 millions de dollars.

Dans le cadre de [l'Initiative « Les enfants Inuits d'abord »](#)^{vii}, plus de 30 000 produits, services et mesures de soutien ont été approuvés entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2021.

Bien que le gouvernement du Canada maintienne et honore le principe de Jordan, le travail s'est poursuivi avec les partenaires des Premières Nations, les provinces et les territoires afin d'élaborer des approches à plus long terme pour répondre aux besoins uniques des enfants des Premières Nations en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. Il s'agit notamment d'un engagement continu par le biais du Comité des opérations sur le principe de Jordan et de la Table d'action sur le principe de Jordan. SAC travaille également avec des partenaires Inuits pour répondre aux besoins immédiats des enfants Inuits. Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 220 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019, afin d'améliorer la capacité locale à fournir des services.

Des travaux sont en cours avec des partenaires autochtones, des professionnels de la santé, des établissements et des organismes d'accréditation, des provinces et des territoires, afin d'instaurer une approche de tolérance zéro en matière de racisme à l'égard des peuples autochtones dans tous les systèmes de soins de santé au Canada. Il reste cependant beaucoup à faire pour que les Premières Nations, les Inuits et les Métis aient accès à des soins médicaux et à des services de santé mentale opportuns et adaptés à leur culture.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions profondes et probablement durables sur le mieux-être mental des communautés autochtones, amplifiant les problèmes existants et les inégalités en matière de santé mentale et créant de nouvelles lacunes et de nouveaux besoins. Pour aider à faire face à ces répercussions, SAC a financé le soutien et les services d'équipes de santé mentale pour 344 communautés autochtones ainsi que des services de crise et d'intervention mobiles pour les communautés vulnérables dans le besoin. En août 2020, SAC a annoncé un soutien de 82,5 millions de dollars pour la

santé mentale et le mieux-être afin d'aider les communautés autochtones à adapter et à développer les services de santé mentale, à améliorer l'accès et à répondre aux demandes croissantes. Ce financement permet au ministère de soutenir de nouvelles activités en matière de capacité de pointe afin de répondre aux demandes, d'augmenter le nombre de travailleurs en mieux-être mental et de soutenir une adaptation culturellement sûre des services de mieux-être mental dans le contexte de la COVID-19. De nombreux services de mieux-être mental ont été fermés ou sont moins accessibles alors que la prestation de certains a été modifiée. SAC a travaillé avec des partenaires pour fournir un soutien supplémentaire aux communautés autochtones pendant la pandémie de COVID-19.

Des agents de la santé environnementale et publique ont été recrutés pour appuyer les interventions liées à la COVID-19 dans d'autres ministères et administrations, y compris

Mesures de soutien au mieux-être mental

La [Ligne d'écoute d'espoir](#)^{viii} a continué de connaître un taux d'utilisation élevé et croissant. Le service a traité une moyenne de 2 698 contacts (appels et clavardages) par mois en 2020, contre une moyenne de 1 321 contacts par mois en 2019.

[First Peoples Wellness Circle](#)^{ix} a créé une plateforme virtuelle sécurisée pour soutenir le réseau des 63 équipes de mieux-être mental afin de continuer à offrir des services pendant la COVID-19 tout en respectant les exigences de distanciation physique.

l'emploi temporaire d'agents retraités. Comme ces professionnels certifiés sont très en demande au sein de toutes les autorités de santé publique et comme leur nombre est limité, SAC travaille à l'élaboration d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste à long terme pour les communautés des Premières Nations.

Malgré ces lacunes en matière de ressources, les agents de la santé environnementale et publique ont continué à travailler avec les communautés des Premières Nations situées au sud du 60^e parallèle afin de mettre en œuvre des stratégies de santé publique efficaces pour minimiser la transmission de la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée et les résidences avec services d'assistance personnelle, les écoles et les garderies, ainsi que dans d'autres infrastructures essentielles. Les agents de la santé environnementale et publique ont soutenu les communautés en s'assurant que les infrastructures sanitaires de pointe respectent les normes de santé publique nécessaires et en offrant une formation en matière de nettoyage de l'environnement, de prévention et de contrôle des infections. Leurs compétences et leur expérience ont également été mises à profit pour soutenir les centres des opérations d'urgence afin d'assurer une intervention efficace et l'intégration des besoins des communautés des Premières Nations. De plus, leur expérience dans la gestion des épidémies de maladies transmissibles a été mise à profit pour fournir une capacité de pointe pour la recherche des contacts et la gestion.

3. Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité

La pandémie de COVID-19 a exercé une pression importante sur les systèmes d'éducation autochtones à travers le pays et a entraîné des défis sans précédent pour assurer la sécurité des étudiants, des enseignants, du personnel et des communautés. Il s'agissait notamment de la fermeture des écoles, de l'apprentissage à distance, de l'accès aux ressources d'apprentissage numériques, de la réouverture des écoles en toute sécurité, ainsi que du recrutement et de la rétention des enseignants dans les communautés nordiques et éloignées. En réponse à la COVID-19, le gouvernement du Canada a investi dans le [retour en classe sécuritaire dans les écoles primaires et secondaires des Premières Nations dans les réserves](#)^x en finançant les besoins uniques des écoles et des élèves pendant la pandémie. Cela a servi notamment à aider financièrement les enseignants, les gardiens et les chauffeurs d'autobus, à permettre à tous d'avoir accès à la technologie, à acheter des logiciels d'apprentissage en ligne et à produire du matériel d'apprentissage à domicile. Cet investissement a également aidé les écoles à effectuer les rénovations nécessaires pour suivre les directives de santé publique et respecter la distanciation physique. Le 22 avril 2020, le premier ministre a annoncé une augmentation de 75,2 millions de dollars en 2020-2021 du soutien existant pour les étudiants postsecondaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse afin d'aider à atténuer l'impact de la pandémie. Le 30 octobre 2020, un investissement supplémentaire de 25,9 millions de dollars a été annoncé pour alléger les pressions immédiates auxquelles sont confrontés les établissements postsecondaires autochtones.

Tout au long de 2020-2021, SAC a mis en œuvre la politique transformée et l'approche de financement élaborées conjointement pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations et a conclu sept accords régionaux sur l'éducation avec des partenaires des Premières

Nations dans le cadre de la politique de transformation de l'éducation. Des accords tels que l'Accord sur l'autorité scolaire des Dénésulines d'Athabasca sont une démonstration du contrôle des Premières Nations sur l'éducation. L'entente permet à l'organisme de régie de l'éducation d'établir des programmes d'éducation normalisés dans les écoles des Premières Nations, axés sur les besoins particuliers de leur région.

La Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations a contribué à ramener l'emploi aux niveaux antérieurs à la COVID en fournissant à 321 bénéficiaires un financement complémentaire pour la COVID totalisant 30,6 millions de dollars, notamment des conseils de bande, des organisations autochtones et des collèges. L'Énoncé économique de l'automne 2020 prévoyait un financement supplémentaire de 80 millions de dollars pour 2021-2022 et le financement d'un projet pilote visant à aider les jeunes des Premières Nations à surmonter les obstacles et à faire la transition vers l'emploi pendant la reprise économique post-pandémique au Canada.

Analyse comparative entre les sexes plus

Le bien-être des peuples autochtones dépend de services de santé et de services sociaux améliorés, adaptés à la culture, fournis en temps opportun et tenant compte des besoins particuliers de groupes divers qui se recoupent. Ces groupes comprennent les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les hommes, les femmes et les diverses identités de genre, les familles et les individus. Les communautés autochtones se heurtent davantage à des obstacles nuisant à l'accès aux services et elles courent un risque accru de subir les conséquences négatives de services ne répondant pas à leurs besoins.

Dans l'énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement a annoncé un investissement de 304,1 millions de dollars pour permettre à SAC de lancer une stratégie globale de prévention de la violence et d'élargir les mesures de soutien adaptées à la culture pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQIA+ aux prises avec la violence fondée sur le genre. Cela contribuera à répondre à l'urgent besoin de nouveaux refuges et logements de transition (deuxième étape) pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, partout au pays, y compris dans les réserves, dans le Nord et en milieu urbain.

SAC a continué d'appuyer la réussite scolaire des Autochtones, particulièrement la réussite scolaire des jeunes parents. Selon les données du recensement de 2016, les femmes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses que les femmes non autochtones à devenir mères à l'adolescence. En outre, les résultats de l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations menée en 2016 révèlent que les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves voient leurs mères comme étant leur principal pourvoyeur de soins et que les enfants des Premières Nations sont nettement plus nombreux à vivre avec leur mère biologique qu'avec leur père biologique. Compte tenu de ces responsabilités liées au soin des enfants, les jeunes adultes et les adolescentes des Premières Nations qui sont mères n'ont peut-être pas le temps ni les ressources financières dont elles auraient besoin pour poursuivre leurs études ou pour avoir accès à un service de garde jusqu'à ce que leur enfant ait l'âge d'aller à l'école primaire. En 2020-2021, environ 800 enfants des Premières Nations étaient inscrits à un

programme de maternelle à temps plein destiné aux enfants de 4 et 5 ans dans des écoles administrées par les Premières Nations dans les réserves. Ainsi, il est probable que la maternelle à temps plein a eu des avantages indirects pour les parents, en particulier pour les mères des Premières Nations, en ce qu'elle réduit l'obstacle que posent les coûts pour les pourvoyeurs de soin et offre aux parents l'occasion d'aller à l'école ou de trouver du travail.

SAC a bonifié le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations et a déployé de nouvelles stratégies d'éducation postsecondaire dirigées par les Inuits et la Nation métisse. L'aide à un plus grand nombre d'étudiants autochtones à obtenir une éducation de qualité vise à réduire l'écart entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones au chapitre de la scolarisation postsecondaire. À la lumière d'une analyse des tendances présentes entre les années scolaires 2017-2018 et 2019-2020, les femmes des Premières Nations étaient environ deux fois plus nombreuses que les hommes des Premières Nations à être inscrites au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Des niveaux de scolarité accrus réduisent l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones sur le plan de l'emploi. Selon les données du recensement de 2016, le taux d'emploi des Autochtones non diplômés (y compris ceux qui n'ont pas d'attestation d'études secondaires) est de 39,7 %, comparativement à 56,7 % de la population non autochtone non diplômée. Le taux d'emploi des Autochtones titulaires d'un diplôme secondaire seulement est de 61,8 %, comparativement à 71,2 % chez les non-Autochtones. Une attestation d'une école de métiers fait passer le taux d'emploi des Autochtones à 67,2 %, contre 78,4 % chez les non-Autochtones, tandis qu'une attestation d'études collégiales ou une autre formation inférieure au niveau du baccalauréat fait encore augmenter le taux d'emploi des Autochtones, à 73,1 % cette fois, comparativement à 79,9 % dans le cas de la population non autochtone. Le fait d'être diplômé de l'université se traduit chez les Autochtones par un taux d'emploi encore supérieur, 83,0 %, comparativement à 82,7 % chez les non-Autochtones. À la lumière de ces données, le fait d'être titulaire d'un diplôme ou grade postsecondaire a une incidence importante sur la participation au marché du travail. Il permet aux Autochtones d'atteindre des niveaux professionnels supérieurs sur le marché du travail et d'accroître leur revenu de travail potentiel. L'écart entre les taux d'emploi et les revenus médians des Autochtones et des non-Autochtones s'amenuise à mesure qu'augmente le niveau de scolarité des populations autochtones.

SAC a fourni des fonds pour financer le travail de prévention visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, selon ce qui est énoncé dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et dans les appels à la justice. Ces investissements ont contribué à la prévention des risques de mauvais traitements en créant des facteurs de protection pour que les familles des Premières Nations soient ensemble en toute sécurité et que leur bien-être soit amélioré. Le financement cadre avec les objectifs de réforme à plus long terme du programme et avec les objectifs de la nouvelle *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Des fonds supplémentaires ont été versés aux communautés des Premières Nations non desservies par un organisme délégué, de sorte que les ressources sont en quantité plus équitable parmi les communautés des Premières Nations.

En ce qui concerne les situations d'urgence sanitaire, différents facteurs d'identité et facteurs socio-économiques évalués dans le cadre de l'Analyse comparative entre les sexes Plus doivent être examinés avec grande attention. L'ensemble de la population est exposée aux incidences négatives des situations d'urgence et des évacuations, mais la Croix-Rouge canadienne considère que les femmes et les peuples autochtones font partie des dix populations qui courent le plus grand risque lors des situations d'urgence. Parmi les autres groupes vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée en pareille situation figurent les enfants, les personnes âgées, les personnes malades et les personnes handicapées. SAC continue de travailler avec les partenaires autochtones, les fournisseurs de services tiers et les bureaux régionaux pour veiller à ce que les services de gestion des urgences sanitaires répondent aux besoins de tous, peu importe l'âge, le genre, la situation socio-économique ou autre facteur d'identité.

Innovation axée sur les résultats

SAC a continué de chercher des solutions novatrices et reposant sur une information fiable pour aborder les priorités en matière de services de santé et de services sociaux avec les communautés autochtones. En 2020-2021, SAC a entrepris un examen interministériel des indicateurs et des résultats concernant le logement des Autochtones ainsi que les services de santé et les services sociaux connexes. Cet examen contribue à l'élaboration conjointe de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, qui est en cours.

Les investissements dans les programmes d'éducation et dans la recherche et l'innovation contribuent à la réussite des jeunes Autochtones en les aidant à perfectionner leurs compétences et à acquérir de l'expérience de travail. En 2020-2021, SAC a mis en œuvre les programmes suivants :

- Le programme Innovation en éducation, qui prévoit un financement annuel de 6 millions de dollars à l'appui des programmes novateurs et des projets visant à améliorer les résultats des communautés, des écoles et des élèves et étudiants.
- Le programme Recherche et apprentissage, qui prévoit un financement annuel de 1,5 million de dollars à l'appui de projets de recherche qui contribuent aux initiatives en éducation ayant une incidence positive sur les étudiants des Premières Nations et sur leur réussite scolaire. Il a en outre été conçu pour appuyer un processus régional, défini par les Premières Nations, qui permet aux Premières Nations de choisir les projets et de décider de l'attribution des fonds.
- Le système de gestion des données est une plateforme de déclaration en ligne mise à la disposition des bénéficiaires des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pour favoriser une collecte de données améliorée et rationalisée. Un ensemble commun de champs de données a été adopté afin de constituer un ensemble de données pour l'ensemble du Canada, en vue de mesurer l'efficacité des activités de prévention. L'adoption de ce système a permis de rendre compte des activités de prévention et des indicateurs complémentaires liés au bien-être de l'enfant, ce qui nourrira la réflexion sur les résultats du programme.

Résultat ministériel : Les personnes et collectivités autochtones sont en meilleure santé

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Taux d'incidence de la tuberculose chez les Inuits de l'Inuit Nunangat	Moyenne triennale de 0 cas par tranche de 100 000 habitants	Mars 2030	Sans objet ¹	200,0 (2015 à 2017) 189,9 (2014 à 2016) 181,3 (2014 à 2015)	211,2 (2016 à 2018) ²
Taux d'incidence de la tuberculose chez les Premières Nations dans les réserves	Moyenne triennale de 22 cas par tranche de 100 000 habitants	Mars 2028	Sans objet ¹	26,3 (2015 à 2017) 26,5 (2014 à 2016) 26,7 (2013 à 2015)	24,3 (2016 à 2018) ²
Taux de nouveaux cas de VIH signalés chez les Premières Nations	Moyenne triennale de 19 cas par tranche de 100 000 habitants	Mars 2028	Sans objet ¹	14,7 (2016 à 2018) 13,4 (2015 à 2017) 13,1 (2014 à 2016) ³	13,7 (2016 à 2018) ³
Pourcentage des adultes des Premières Nations diabétiques qui ont accès à de nouveaux médicaments et qui ne prennent pas d'insuline	20 %	Mars 2022	Sans objet ¹	24,5 %	29,8 %

1 – Cet indicateur a été adopté en 2019-2020.

2 – Données les plus récentes provenant du Système canadien de déclaration des cas de tuberculose (SCDCT), Agence de la santé publique du Canada, 2010-2018. Notez que les résultats de 2020-2021 reflètent les taux moyens sur trois ans de 2016-2018. La réponse à la pandémie de COVID a retardé la publication de données plus récentes et la capacité d'entreprendre l'analyse des données. Le SCDCT est un système de surveillance basé sur les cas qui conserve des données non nominatives sur les personnes chez qui la tuberculose active a été diagnostiquée au Canada. Les données sont recueillies chaque année auprès des provinces et territoires, analysées par l'Agence de la santé publique du Canada, puis validées par chaque province et territoire. Veuillez noter que ces données n'incluent pas la Colombie-Britannique.

3 – Données les plus récentes sur le VIH fournies par le Système national de surveillance pour la déclaration des cas de VIH/sida de l'Agence de la santé publique du Canada, 2011-2019. Ce système de surveillance passive est fondé sur les cas et rassemble les données volontairement soumises à l'Agence de la santé publique du Canada par toutes les autorités de santé publique provinciales et territoriales. Veuillez noter que ces données doivent être interprétées avec prudence, car elles n'incluent pas la Colombie-Britannique, le Québec et la Saskatchewan, provinces qui ne déclarent pas les données sur l'appartenance ethnique ou ne les ventilent pas entre les différents sous-groupes autochtones. Une variation d'une année sur l'autre des taux d'incidence est à prévoir, étant donné qu'il y a des mises

à jour du nombre de cas déclarés par les provinces et territoires. Les résultats de 2019-2020 font jusqu'ici état de taux de diagnostic de 15,0 (2016-2018); 13,6 (2015-2017); 13,2 (2014-2016).

Résultat ministériel : Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la collectivité

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage de collectivités des Premières Nations et des Inuits ayant accès aux services offerts par des équipes responsables du mieux-être mental	34 % ¹	Mars 2021	50 %	50 %	Non disponible ²
Pourcentage des collectivités des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à garder les familles ensemble	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2021 ³	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2021 ³	Sans objet ⁴	51 %	Non disponible ⁵
Pourcentage d'enfants des Premières Nations dans les réserves confiés au soin de l'État	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2021 ⁶	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2021 ⁶	5,77 %	Non disponible ⁵	Non disponible ⁵
Pourcentage de résidents vivant sur une réserve qui sont soutenus par le biais de l'assistance au revenu	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2023 ⁷	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2023 ⁷	27,7 %	Non disponible ⁸	Non disponible ⁸
Nombre de personnes ayant reçu des services dans le cadre du Programme urbain pour les peuples autochtones	À déterminer d'ici mars 2022 ⁹	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2022 ⁹	Sans objet ⁴	Non disponible ¹⁰	Non disponible ¹⁰

1 – La cible a été relevée de 34 % à 50 % dans le plan ministériel de 2021-2022.

2 – On s'attend à ce que les données soient demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent. La confirmation officielle des données aura lieu au cours de l'hiver 2021.

3 – Des travaux sont en cours pour établir les cibles dans le cadre d'activités d'élaboration conjointe et de mobilisation menées avec les partenaires autochtones, plutôt que de les fixer unilatéralement. L'établissement de nouveaux objectifs et de nouvelles bases de référence est nécessaire pour la réforme du programme, et fait l'objet de négociations confidentielles avec les partenaires.

4 – Cet indicateur a été adopté en 2019-2020.

5 – Les rapports et les données sur les bénéficiaires ne sont pas prêts pour l'exercice 2019-2020 ni pour l'exercice 2020-2021. Vu les retards attribuables à la COVID-19, on s'attend à ce que les données soient produites au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022-2023.

6 – Le Ministère poursuit le dialogue avec les partenaires autochtones, y compris le Comité de consultation sur la protection de l'enfance et le Comité consultatif national sur la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, afin d'examiner les différents résultats du programme ainsi que les indicateurs

connexes. Récemment, l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) a également publié un rapport contenant un large éventail de recommandations pour une réforme de la prestation de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Les discussions avec les partenaires et la prise en compte des recommandations de l'IFPD contribueront à définir l'assise du nouveau cadre de mesure de rendement ainsi que les options possibles pour une nouvelle méthode de financement de programme. La date cible reste à établir.

7 – Un processus de mobilisation national et un groupe de travail technique mixte avec l'Assemblée des Premières Nations ont été lancés en vue de l'élaboration conjointe d'indicateurs et de cibles. Parallèlement, le Ministère s'emploiera à réduire le pourcentage. La cible et la date à laquelle celle-ci devra être atteinte ont été revues comme il en a été question dans le plan ministériel de 2021-2022 et elles seront définies avec les partenaires des Premières Nations d'ici mars 2023 dans le cadre du plan de réponse à l'évaluation, étant donné que le programme et les indicateurs pourraient être modifiés. La pandémie de COVID-19 pourrait également avoir une incidence sur le calendrier.

8 – En règle générale, les données liées à ce programme sont compilées et déclarées au cours de l'année qui suit celle qu'elles couvrent, de sorte que les données sont accessibles au cours de l'exercice suivant. La COVID-19 a eu des répercussions sur la collecte des résultats de 2019-2020, ce qui aura vraisemblablement pour effet de repousser davantage la publication des résultats de 2020-2021, et ce, jusqu'en septembre 2022. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 pourrait également avoir eu une incidence sur la capacité du Ministère de réduire le pourcentage de résidents des réserves qui reçoivent de l'aide au revenu.

9 – La cible et la date à laquelle celle-ci devra être atteinte devaient initialement être établies avant mars 2020, mais cette échéance a été repoussée à mars 2022, tel qu'il est mentionné dans le plan ministériel de 2021-2022. Cela dit, l'exercice a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19. Des travaux sont en cours pour établir les cibles au moyen d'activités d'élaboration conjointe et de mobilisation menées avec les partenaires autochtones, plutôt que de les fixer unilatéralement.

10 – La collecte et la compilation des résultats de 2019-2020 et de 2020-2021 ont été retardées en raison de la COVID-19. Les rapports sur les bénéficiaires devraient être accessibles en avril 2022.

Résultat ministériel : Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2017-2018
Nombre d'élèves des Premières Nations qui reçoivent des services de maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2022 ¹	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2023 ¹	Not applicable ²	8 089 ³	7 859 ³
Pourcentage d'élèves fréquentant une école administrée par les Premières Nations à qui l'on enseigne au moins une matière dans une langue des Premières Nations	Cible provisoire : 89 – 93 % La cible finale doit être établie avec les partenaires d'ici mars 2022 ⁴	À déterminer avec les partenaires d'ici mars 2023 ⁴	88,6 %	82 % ⁵	90,7 %
Pourcentage d'élèves des Premières Nations dans les	Cible provisoire :	À déterminer avec les	40,5 %	39,9 %	36,8 % ⁷

réserves qui graduent de l'école secondaire	augmentation du pourcentage au fil du temps La cible définitive doit être établie avec les partenaires d'ici mars 2022 ⁶	partenaires d'ici mars 2023 ⁶			
Nombre d'élèves des Premières Nations, Inuits et Métis touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Cibles provisoires : Premières Nations : 4 110 à 4 494 Inuits : 50 Métis : À déterminer Les cibles définitives seront élaborées avec les partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis d'ici mars 2022 ⁸	Mars 2025	3 852	3 602	1 434 ⁹

1 – La cible et la date à laquelle celle-ci devra être atteinte ont été révisées dans le plan ministériel de 2021-2022. Des travaux sont en cours pour établir les cibles au moyen d'activités d'élaboration conjointe et de mobilisation menées avec les partenaires autochtones, plutôt que de les fixer unilatéralement. Pour veiller à ce que le processus d'élaboration conjointe prévoit assez de temps pour répondre aux besoins de l'ensemble des partenaires devant être consultés, l'échéance a été reportée à mars 2022. Cela donnera ainsi assez de temps pour une mobilisation adéquate.

2 – Cet indicateur a été adopté en 2019-2020.

3 – La valeur tient compte des élèves inscrits à un programme de maternelle à temps plein destinés aux enfants de 4 et 5 ans (maternelle 4 ans et maternelle 5 ans).

4 - La cible et la date à laquelle celle-ci devra être atteinte ont été révisées dans le plan ministériel de 2021-2022. Des travaux sont en cours pour établir les cibles au moyen d'activités d'élaboration conjointe et de mobilisation menées avec les partenaires autochtones, plutôt que de les fixer unilatéralement. La cible provisoire de 89 % à 93 % n'a toutefois pas été choisie de concert avec les partenaires. La cible définitive sera établie avec les partenaires d'ici mars 2022 et la date à laquelle elle devra être atteinte sera fixée avec les partenaires au plus tard en mars 2023.

5 – Depuis 2019-2020, les données de cet indicateur sont recueillies sous forme agrégée et non pour chaque élève pris individuellement. L'exercice 2019-2020 est ainsi la première année pour laquelle il existe des données de base liées à la nouvelle méthode de collecte de données pour cet indicateur. En raison de la nouvelle méthode de collecte de données, le résultat pour cet indicateur est inférieur en 2019-2020 comparativement aux années précédentes.

6 – La cible a fait l'objet d'une révision et elle sera établie avec les partenaires d'ici mars 2022. La cible provisoire vise une augmentation du pourcentage au fil du temps. La date à laquelle la cible devra être atteinte a été révisée afin d'être établie d'ici mars 2023. En réponse à l'audit mené en 2018 par le Bureau du vérificateur général du Canada, le Ministère mène des travaux pour trouver une nouvelle méthode de calcul du taux de diplomation. Les données de base doivent d'abord être générées au moyen de cette nouvelle méthode pour que les cibles puissent être fixées. On s'attend à ce que ces données de base soient générées au cours de l'exercice 2021-2022.

7 – Les données sur le taux de diplomation au niveau secondaire sont celles de l'année qui précède l'exercice en cours.

8 – Une cible provisoire a été définie, mais celle-ci n’a toutefois pas été choisie de concert avec les partenaires autochtones. Les cibles définitives seront établies avec les partenaires d’ici mars 2022 (comme il est mentionné dans le plan ministériel de 2021-2022). Des travaux sont en cours pour établir la cible concernant les Métis au moyen d’activités d’élaboration conjointe et de mobilisation menées avec les partenaires Métis, plutôt que de la fixer unilatéralement. Pour veiller à ce que le processus d’élaboration conjointe prévoit assez de temps pour répondre aux besoins de l’ensemble des partenaires devant être consultés, l’échéance a été reportée à mars 2022. Cela donnera ainsi assez de temps pour une mobilisation adéquate. En conséquence des nouvelles stratégies d’éducation postsecondaire pour les Inuits et les Métis, les données de base liées à cet indicateur ne sont pas encore connues pour ces deux populations.

9 – Au moment de produire le rapport, 42,5 % des données du Registre annuel des étudiants de niveau postsecondaire dues ou soumises avaient été désignées comme étant acceptées (définitives). Seules les données acceptées (définitives) ont été utilisées pour calculer la valeur de cet indicateur. Ces données tiennent également compte des étudiants qui reçoivent une aide financière pour participer à un programme dans le cadre du Programme préparatoire à l’entrée au collège et à l’université.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
5 426 092 193	5 426 092 193	8 648 475 398	7 800 965 092	2 374 872 899

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d’équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d’équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d’équivalents temps plein réels moins nombre d’équivalents temps plein prévus) 2020-2021
1 490	1 576	86

Services de gouvernance et de développement communautaire

Ces services sont généralement offerts en partenariat avec les collectivités et les établissements autochtones et sont axés sur une solide gouvernance communautaire et des fondations physiques. Ils comprennent des mesures de soutien à la capacité de gouvernance dans des domaines comme la planification communautaire et la gestion financière. Ils comprennent également du soutien à l'infrastructure communautaire, la gestion des terres et des ressources et le développement économique.

Résultats :

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, SAC s'est concentré sur quatre résultats ministériels.

1. Les collectivités autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance

Une gouvernance efficace est essentielle au progrès socio-économique et au bien-être global de chaque communauté et elle facilite le transfert de services aux communautés autochtones. SAC aide les Premières Nations à mettre sur pied des gouvernements solides, efficaces et durables, à l'appui des obligations constitutionnelles et législatives du Canada. Parallèlement, le Ministère reconnaît la nécessité de nouer des relations renouvelées et respectueuses, dans lesquelles les institutions dirigées par les Premières Nations facilitent l'acquisition de capacités des gouvernements, des institutions et des dirigeants des Premières Nations.

En 2020-2021, par l'entremise du programme Gouvernance autochtone et capacités, SAC a continué de fournir du financement de base aux gouvernements des Premières Nations et aux conseils tribaux pour les aider à composer avec les coûts permanents liés à la gouvernance des Premières Nations et pour permettre aux communautés des Premières Nations et aux communautés inuites d'accéder aux outils et aux mesures de soutien pour accroître leur capacité de gouvernance. De plus, un investissement de 24,2 millions de dollars a été réalisé au titre de la Nouvelle relation financière – Capacité de gouvernance et réformes budgétaires, tel qu'il a été annoncé dans le Portrait économique et budgétaire de 2020, afin d'aider davantage les communautés des Premières Nations à rehausser leur capacité de gouvernance.

Au moyen de ces investissements, le Ministère a pu continuer de contribuer aux projets de développement de capacités de gouvernance, y compris les projets de planification communautaire, dans les communautés des Premières Nations et des Inuits. En raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les communautés, bon nombre de plans communautaires ont été retardés ou mis en suspens temporairement. En mars 2021, 37 % des communautés des Premières Nations avaient achevé un plan communautaire. Dans le cadre du processus de planification communautaire, chaque communauté reçoit de l'aide pour mettre sur pied des plans fondés sur les forces qui sont ancrés dans les traditions ainsi que dans le savoir et la culture autochtones. La planification s'appuyant sur des données de qualité est un outil important pour le renforcement des capacités de gouvernance et l'exercice de l'autodétermination.

En raison de la nécessité de se concentrer sur la réponse à la pandémie COVID-19, l'Assemblée des Premières Nations n'a pas eu accès aux fonds du secteur de la santé et du bien-être pour la gestion des urgences sanitaires en 2020-2021. Ce travail se poursuivra en 2021-2022. SAC a fourni des fonds pour soutenir les activités de gestion des urgences sanitaires à d'autres organisations autochtones, notamment la Thunderbird Partnership Foundation.

Le Ministère favorise le recours aux ententes de services multilatérales afin d'inclure les communautés des Premières Nations en tant que partenaires égaux et à part entière. Ces ententes permettent aux Premières Nations dans les réserves d'assurer le contrôle et la gouvernance de la prestation et du déploiement des services de gestion des urgences dans leurs communautés. En Colombie-Britannique, le gouvernement national Tsilhqot'in, SAC et la province de la Colombie-Britannique ont conclu l'entente de collaboration en matière de gestion des urgences des Tsilhqot'in. Il s'agit de la première entente multilatérale du genre au Canada. L'entente contribue à la gouvernance efficace en appuyant le renforcement des capacités des communautés du gouvernement national Tsilhqot'in en matière de gestion des urgences.

2. Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables

SAC a aidé les communautés autochtones à se doter d'une infrastructure de base fiable et durable et à rehausser leurs capacités, contribuant ainsi à la croissance économique et au bien-être communautaire.

Les investissements dans l'infrastructure sont aussi des investissements dans les gens et dans les communautés, sous la forme de logements sécuritaires, d'eau potable salubre, d'écoles et d'établissements de santé améliorés ainsi que d'accès à l'apprentissage et à la garde de jeunes enfants. Les investissements permettent également de combler les lacunes dans d'autres types d'infrastructures communautaires, notamment pour rendre l'infrastructure résiliente dans le contexte des changements climatiques et en ce qui a trait aux systèmes énergétiques, à la connectivité, aux routes et aux ponts, à la protection contre les incendies, à la gestion des déchets solides et aux espaces culturels et de loisirs où se rassemblent les gens.

Le gouvernement du Canada demeure résolu à mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable qui visent les réseaux d'approvisionnement en eau dans les réserves. En 2020-2021, SAC a collaboré avec les Premières Nations et il leur a fourni de l'appui dans les efforts qu'elles mènent pour assurer l'accès à de l'eau potable salubre et le traitement des eaux usées :

- Au 31 mars 2021, 106 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable visant les réseaux publics avaient été levés, et ce, depuis le novembre 2015 (53 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont toujours en vigueur dans 33 communautés).
- Au cours de la même période, 178 avis à court terme concernant la qualité de l'eau potable (avis en vigueur depuis 2 à 12 mois) qui risquaient de devenir des avis à long terme ont également été levés.
- SAC a élaboré un plan d'action en réponse au rapport de la vérificatrice générale sur l'accès à une eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations et a appuyé les engagements de l'Assemblée des Premières Nations au regard de la Stratégie

à long terme sur la gestion de l'eau et des eaux usées et au regard de la loi sur l'eau potable salubre.

- Dans son énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un financement additionnel de 1,5 milliard de dollars à compter de 2020-2021 et de 114,1 millions de dollars par année par la suite pour lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves, pour améliorer le fonctionnement et l'entretien des réseaux et pour poursuivre les investissements de programme dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions connexes adoptées par les

autorités de santé publique ont eu des répercussions sur un grand nombre de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, repoussant les dates de levée prévue et entraînant l'annulation de la totalité des inspections annuelles du rendement. SAC a continué de travailler en partenariat avec les communautés et est demeuré résolu à mettre fin le plus tôt possible à la totalité des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable visant les réseaux publics dans les réserves.

Les investissements dans une infrastructure de logement viable à long terme, dans des établissements de santé durables et dans des sources d'énergie fiables et durables, autres que le carburant diesel, sont nécessaires dans bon nombre de communautés autochtones. En 2020-2021, SAC s'est appliqué à remédier aux besoins en infrastructure, y compris les besoins urgents de logement, dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en :

- poursuivant l'élaboration conjointe de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, avec les Premières Nations et les partenaires du gouvernement fédéral, notamment pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant un centre de recherche national sur la politique sur le logement des Premières Nations. Par l'entremise d'initiatives financées par SAC, 3 257 nouveaux logements ont été construits et 6 813 autres ont été rénovés;
- nouant des partenariats avec 10 organisations des Premières Nations afin d'envisager la forme que pourraient prendre les modèles d'adhésion à la prestation de services de logement et d'infrastructure aux Premières Nations intéressées.

Réforme du programme de logement

En 2020-2021, le KII-WE-YAN Pikangikum First Nation Bail Bed and Transition Home a ouvert ses portes pour offrir un hébergement temporaire et des services de guérison aux membres de Pikangikum, y compris ceux qui sont en liberté sous caution ou qui purgent une peine discontinue. Il s'agit de la première maison de transition du genre au Canada.

Cet investissement dans une réforme innovante du programme de logement a été réalisé en collaboration avec la Première Nation de Pikangikum, l'Indigenous Innovations Corporation, la Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général de l'Ontario, la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation, la Police provinciale de l'Ontario et Habitat pour l'humanité Canada.

Les écoles sont souvent la pierre angulaire des communautés autochtones, offrant aux élèves un lieu sûr où apprendre et se développer. Il s'agit également de lieux de rassemblement pour les activités communautaires et culturelles. Depuis 2016, des investissements de 1,23 milliard de dollars ont été réalisés à l'appui de 203 projets d'infrastructure liés aux écoles. Ces projets résulteront en la construction ou la rénovation de 152 écoles et profiteront à quelque 35 000 élèves. Jusqu'ici, les travaux de construction de 27 écoles ainsi que les travaux de rénovation et de modernisation de 71 écoles existantes ont été achevés. En 2020-2021, SAC a continué de fournir des investissements pour appuyer la création d'environnement d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, contribuant ainsi à de meilleurs résultats sur le plan de l'éducation pour les élèves vivant dans les réserves.

En 2020-2021, SAC a montré son engagement à moderniser les politiques en matière d'infrastructure afin de tenir compte des besoins opérationnels en pleine évolution et afin de favoriser l'autodétermination des Premières Nations. En partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, le Ministère a élaboré conjointement des recommandations en vue de la mise à jour de la politique sur les normes des écoles.

De nombreuses communautés autochtones éloignées sont actuellement tributaires du carburant diesel pour l'électricité et le chauffage, ce qui pose un obstacle au développement durable. SAC travaille avec les Premières Nations pour tenter de trouver des systèmes énergétiques fiables, propres et abordables. Depuis 2016, SAC a investi 138 millions de dollars sous la forme de fonds ciblés à l'appui de 81 projets en énergie – dont 52 ont été achevés – qui profitent à 79 communautés des Premières Nations. Parmi les projets en cours et achevés figurent des projets misant sur les sources d'énergie de remplacement, entre autres l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne, qui permettront aux communautés de délaisser le carburant diesel. En 2020-2021, SAC a investi dans différents projets énergétiques, notamment :

- 11,5 millions de dollars pour faciliter la transition des communautés autochtones vers les sources d'énergie propres et fiables, par la voie du [projet de centrale Wataynikaneyap^{xi}](#) ;
- 6,6 millions de dollars versés aux organismes indépendants de réglementation de l'électricité pour appuyer le soutien opérationnel lié à la génération d'énergie sûre et fiable au moyen du carburant diesel.

En mars 2021, le Comité national des chefs sur la gestion des urgences de l'Assemblée des Premières Nations s'est réuni pour discuter d'une stratégie en vue de l'éventuel transfert aux Premières Nations de la responsabilité de la gestion des situations d'urgence. Plus de 215 projets d'atténuation non structurels et 100 projets Intelli-feu ont été réalisés en 2020-2021. De plus, 49 postes de coordonnateur de la gestion des urgences ont vu le jour en 2020-2021. Le volet de financement Intelli-feu a fourni des fonds aux services d'urgence des Premières Nations en Colombie-Britannique pour rendre les communautés plus sûres et plus saines grâce à la préparation et à la sensibilisation aux situations d'urgence, à l'intervention en cas d'urgence, à la prévention des incendies par la sensibilisation et la formation ainsi qu'à la gestion des combustibles forestiers et des feux de forêt.

Le financement de l'infrastructure a permis de soutenir plus de 200 projets liés à la santé dans les établissements de santé des Premières Nations. En mars 2021, 70 % des projets avaient été achevés. Ces projets ont permis de moderniser ou de construire des postes de soins infirmiers, des centres de santé et des résidences de soins dans des communautés qui en avaient besoin. Des obstacles ont cependant nui à la progression et à l'achèvement des travaux liés à l'infrastructure de santé, surtout en raison de la COVID-19 et d'une augmentation des coûts des projets. SAC a continué de collaborer avec les Premières Nations en plus d'assurer le suivi des projets pour trouver des solutions et identifier les mesures d'atténuation.

Par la voie du budget de 2019, le Canada répond à l'appel à l'action n° 21 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande au gouvernement fédéral de veiller au financement de centres de guérison au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le budget de 2019 comportait un engagement de 47,5 millions de dollars sur cinq ans et de 9,7 millions de dollars par année par la suite pour appuyer la construction et le fonctionnement du Centre de rétablissement du Nunavut, dans le cadre d'une approche à trois piliers conçue par la voie d'un processus consultatif conformément à l'article 32 de l'Accord du Nunavut, afin d'améliorer le traitement des traumatismes et de la toxicomanie dans le territoire. L'approche à trois piliers de SAC prévoit des programmes communautaires bonifiés offrant des services de guérison axée sur la terre (pilier n° 1), la construction d'un centre de rétablissement offrant des services dirigés par les Inuits (pilier n° 2) ainsi que le développement d'une main-d'œuvre Inuite (pilier n° 3) pour diriger les piliers n° 1 et 2.

Incidences de la COVID-19 sur l'infrastructure

À l'appui des efforts déployés pour faire face à la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations, SAC a appuyé plus de 775 initiatives d'infrastructure de santé d'appoint en réponse à la COVID-19, notamment en finançant l'acquisition de plus de 480 structures mobiles, en ciblant plus de 115 lieux communautaires susceptibles d'être mis à niveau ou réaménagés pour offrir une protection accrue aux clients et au personnel et en finançant plus de 90 petits projets de réparation d'immeubles, de mise à niveau et de viabilisation de sites afin de créer des lieux sûrs et fonctionnels.

Ce financement découle d'un partenariat tripartite solide noué avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated. Le 2 octobre 2020, SAC a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated. Celui-ci énonce les rôles, les responsabilités et les modalités de gouvernance convenues entre les parties au regard de l'approche à trois piliers, notamment concernant la période de construction et les activités courantes du Centre. Le 10 août 2021, l'accord de contribution sur cinq ans devant assurer le financement du Centre a été conclu par le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada et approuvé par Nunavut Tunngavik Incorporated. Le gouvernement du Nunavut prévoit que la construction du Centre sera achevée en 2025.

Dans l'énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement a annoncé 200,1 millions de dollars sur cinq ans et 300 000 \$ par année par la suite pour appuyer la construction et le fonctionnement de centres de traitement de l'intoxication au mercure dans les communautés des

Premières Nations d'Asubpeeschoseewagong (Grassy Narrows) et de Wabaseemoong. En 2020-2021, SAC a conclu un accord-cadre sur un centre de soins contre l'exposition au mercure avec la Première Nation de Grassy Narrows (avril 2020) ainsi qu'un accord de relation avec les nations indépendantes de Wabaseemoong (septembre 2020).

Des projets d'infrastructure essentielle ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19, notamment du fait d'un accès restreint aux communautés et de la hausse des coûts. Les données tirées des inspections sanitaires ont été analysées sous l'angle des facteurs environnementaux qui contribuent à la transmission du virus causant la COVID-19, ce qui a orienté les décisions d'infrastructure au regard des mesures de prévention à adopter dans les bâtiments publics. Le Fonds de soutien aux communautés autochtones du Ministère a notamment fourni un appui aux mesures de prévention de la propagation de la COVID-19.

Pour atténuer le risque que certaines communautés des Premières Nations n'aient pas la capacité d'assurer le fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure existante, des mesures telles que l'embauche d'un gestionnaire de projet ou la prestation de soutien technique ont été proposées aux Premières Nations qui ont été identifiées comme ayant besoin d'assistance.

3. Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones sont gérées de façon durable

SAC a déployé des efforts pour s'assurer que les collectivités des Premières Nations peuvent tirer parti des possibilités de développement économique et communautaire afin de gérer efficacement les terres et les ressources naturelles, par exemple :

- En aidant cinq Premières Nations à remplir leurs plans d'aménagement du territoire propres à leurs collectivités dans le cadre de l'Initiative d'aménagement du territoire ;
- En donnant de la formation à 19 gestionnaires des terres dans le cadre du programme d'attestation professionnelle en gestion des terres du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves ;
- En créant un centre de planification de l'aménagement du territoire et en donnant une formation de renforcement des capacités à 105 Premières Nations par l'intermédiaire du Centre de ressources en gestion des terres des Premières Nations ;
- En finalisant les premières ébauches de la mise à jour du Guide de la gestion des terres dans le but de réduire les obstacles stratégiques et de promouvoir une plus grande participation des Premières Nations à la prise de décisions relatives aux terres et au développement économique dans les réserves.

En 2020-2021, SAC a joué un rôle important dans la protection de l'environnement dans la plupart des collectivités des Premières Nations :

- En appuyant les Centres d'expertise autochtone sur les effets cumulatifs grâce à l'embauche d'un directeur général autochtone, à l'établissement d'un conseil d'administration fondé sur les distinctions et à la création d'un comité consultatif technique. Un financement a aussi été fourni pour 10 projets de recherche communautaires indépendants ;

- En investissant 101 millions de dollars dans les services de gestion des déchets solides, ce qui a permis des améliorations permettant protection de l'environnement, de préserver la santé humaine et de renforcer la gestion des terres dans les collectivités des Premières Nations ;
- En investissant 47 millions de dollars dans le cadre du Programme des sites contaminés dans les réserves en vue de réaliser des activités d'assainissement des sites contaminés dans les réserves. En raison des restrictions d'accès à la collectivité liées à la COVID-19, ainsi que des modifications apportées aux conditions de financement du programme pour permettre l'assainissement des sites à faible et à moyen risques, seulement 29 % des sites à risque élevé ont été traités en 2020-2021, ce qui est inférieur à la cible de 35 % ;
- En réalisant plus de 700 examens environnementaux des projets dans les réserves, conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Pétrole et gaz des Indiens du Canada a continué à élaborer et à mettre en œuvre des outils de soutien pour les dispositions de la Loi et du Règlement qui sont entrés en vigueur en 2019.

Le Ministère a travaillé en partenariat avec les organisations, les collectivités et les partenaires autochtones pour veiller à ce que les peuples autochtones aient les outils, la capacité et les ressources nécessaires pour préserver et protéger leurs terres afin d'assurer leur utilisation par les générations actuelles et futures et afin de veiller au mieux-être de celles-ci.

L'Initiative de développement économique communautaire (IDEC) visait à améliorer la prospérité économique des Premières Nations et des municipalités voisines participantes au moyen d'initiatives et de plans communs de développement économique communautaire. L'IDEC est une initiative conjointe permettant au Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) et à la Fédération canadienne des municipalités de travailler conjointement avec les communautés des Premières Nations partenaires au développement économique communautaire en améliorant les perspectives de développement économique régional et en accroissant les occasions d'emploi et les investissements externes ainsi qu'en favorisant la durabilité à long terme et les relations avec leurs voisins, les membres de leurs collectivités et autres partenaires régionaux. Le CAADA est une société sans but lucratif à charte fédérale contrôlée par les Autochtones, ayant son siège dans la collectivité et dirigée par ses membres.

4. Les collectivités autochtones bâtissent leur prospérité économique

SAC a aidé les collectivités autochtones et nordiques à promouvoir le développement économique, à créer des emplois pour les Autochtones et à accroître la participation des Autochtones aux secteurs public et privé.

En réduisant les obstacles et en améliorant l'accès des entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis aux capitaux, le Ministère visait à accroître le nombre d'entreprises viables au Canada qui sont détenues et contrôlées par des Autochtones. En collaboration avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et un vaste réseau d'institutions financières autochtones, SAC a versé 33,9 millions de dollars en 2020-2021 aux entrepreneurs et aux entreprises autochtones partout au pays.

En raison de la pandémie de COVID-19 persistante, on ne connaît pas encore le plein impact sur la création ou l'expansion d'entreprises autochtones. SAC a octroyé plus de 133 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones afin de soutenir les entreprises autochtones dont les revenus ont diminué pendant la pandémie.

L'Initiative de soutien aux entreprises autochtones a fourni 306,8 millions de dollars aux entreprises sous forme de prêt sans intérêt ou de contribution non remboursable et 332,8 millions de dollars ont été fournis aux entreprises communautaires pour compenser la perte de revenus autonomes. De plus, grâce au volet Possibilités d'affaires du Programme d'entrepreneuriat autochtone, 16 millions de dollars en financement d'allégement ciblé ont été fournis aux entreprises touristiques autochtones ayant connu une diminution de revenus en raison de la COVID-19.

En 2020-2021, SAC a également déployé des efforts pour soutenir les entrepreneurs Métis en concluant des ententes d'exécution de programme distinctes avec les cinq sociétés de financement métisses ; cette approche fondée sur les distinctions marque un changement important par rapport au passé, quand une seule organisation autochtone offrait le Programme d'entrepreneuriat autochtone.

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones a joué un rôle déterminant pour encourager les entreprises autochtones à présenter des soumissions en réponse aux occasions de marché du gouvernement fédéral. Selon les données les plus récentes, en 2018, les entreprises autochtones ont remporté, par voie de soumissions, des marchés fédéraux d'une valeur de plus de 321,8 millions des dollars, approximativement 2 % des dépenses totales du gouvernement; et grâce à l'engagement pris en vertu du nouveau mandat visant à atteindre un taux d'au moins 5 % dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, il est possible qu'on puisse atteindre environ un milliard de dollars.

La Directive sur la passation des marchés publics et la location de biens immobiliers dans la région du Nunavut a été lancée en 2019. SAC a financé six projets avec des partenaires Inuits ; ces projets se poursuivent et ont avancé durant la pandémie pour atteindre leurs objectifs pluriannuels à l'égard du développement de la capacité des entreprises Inuites.

SAC a joué un rôle déterminant dans l'organisation et le financement d'une équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones en collaboration avec les partenaires autochtones dans le but d'élaborer une base de données de fournisseurs autochtones d'équipement de protection individuel (EPI) et de sonder les entreprises dans le contexte de la pandémie.

L'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations, qui a célébré son 25^e anniversaire le 12 février 2021, est un exemple des progrès réalisés quant au transfert des services aux organisations et communautés autochtones partenaires. Il permet aux Premières Nations participantes d'élaborer leurs propres lois en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de ressources naturelles et de tirer parti des occasions de développement économique et culturel. En 2020-2021, 13 Premières Nations se sont ajoutées comme signataires de l'Accord-cadre et cinq autres Premières Nations sont devenues opérationnelles en vertu de

leur code foncier. Cela a porté le nombre de signataires de l'accord-cadre à 178, dont 96 sont opérationnels.

Depuis 2013, le Centre d'excellence pour les biens immobiliers matrimoniaux apporte son soutien aux Premières Nations pour la mise en œuvre de la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*. Les Premières Nations ont souligné le rôle important qu'a joué le Centre d'excellence dans le soutien, la formation et la sensibilisation des collectivités et des personnes, ce qui a donné lieu à deux renouvellements du mandat initial du Centre et à la reconnaissance du besoin d'un soutien continu. En 2020-2021, le Centre a continué à répondre aux besoins des Premières Nations tout en adoptant un modèle de prestation en ligne en réponse à la COVID-19. Le 31 mars 2021, le Centre a cessé ses activités, car il avait rempli son mandat.

Analyse comparative entre les sexes plus

Un plan communautaire solide se veut un plan exhaustif et fondé sur des cadres de gouvernance inclusifs. Offrir aux communautés et aux institutions des services qui répondent aux besoins des groupes diversifiés aide à combler les écarts entre les genres ainsi que les écarts sociaux et économiques et assure des répercussions positives sur l'ensemble de la collectivité, y compris les groupes marginalisés au sein de la collectivité.

En 2020-2021, SAC a fourni du financement pour explorer, concevoir et planifier la mise en œuvre de modèles de prestation de services dans les secteurs du logement et de l'infrastructure qui reflètent les besoins distincts, les réalités culturelles, les priorités et les aspirations des Premières Nations qui reçoivent les services. Les organisations des Premières Nations incluent des considérations relatives à la diversité et à l'inclusion dans leurs analyses ; toutefois, étant donné que cette initiative vise à accroître le contrôle des Premières Nations sur le développement et la prestation des services, SAC ne recueille pas de données pour analyser et évaluer les impacts directs de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) sur les initiatives de prestation de services de logement et d'infrastructure.

Une planification dirigée par les collectivités garantit un accès aux services dans les domaines de garde d'enfant, de santé et d'éducation dans les zones résidentielles. Dans le cadre du processus de gestion des terres des Premières Nations, en tant que forme d'autonomie gouvernementale sectorielle, les Premières Nations ont l'option d'adopter des lois et des politiques qui sont les plus pertinentes pour leurs citoyens, y compris au bénéfice des femmes, des aînés, des enfants, etc.

La *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux* comble une lacune législative et accorde des protections juridiques égales à toutes les personnes et familles vivant dans les réserves en ce qui concerne les droits et intérêts matrimoniaux dans le cas d'une rupture d'un mariage ou d'une union de fait et le décès d'un époux ou d'un conjoint de fait.

L'infrastructure scolaire des Premières Nations permet d'offrir des programmes de qualité à tous les enfants, peu importe leur sexe ou leur incapacité. Des toilettes sans distinction de sexe, des

rampes et des toilettes plus grandes pour les personnes en fauteuils roulants, ainsi que de l'espace supplémentaire pour les élèves handicapés ayant des besoins à coût élevé, sont tous des éléments de conception qui peuvent être intégrés aux écoles selon les circonstances.

SAC travaille en partenariat avec des fournisseurs de services techniques afin de promouvoir d'habiliter et d'encourager les carrières en sciences et technologies chez les jeunes des Premières Nations et, y compris dans les métiers spécialisés, les mines et les carrières pour les femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. SAC continue à travailler avec l'Association des femmes autochtones du Canada afin de cerner les défis et les obstacles pour les femmes qui veulent devenir opératrices d'installations du traitement de l'eau.

Le Ministère ne recueille actuellement pas de données précises dans le cadre de l'ACS Plus qui ont trait à la gestion des urgences, car tous les membres des Premières Nations sont compris dans les activités de gestion des urgences. Compte tenu des préoccupations liées à la collecte de telles données et de la finalité de ces dernières, il faudrait mettre en place un projet de recherche pour les Premières Nations et appuyé par les Premières Nations qui est fondé sur les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®). Même si des renseignements sont recueillis aux centres d'accueil lors d'une procédure d'évacuation, ceux-ci sont protégés par les organisations qui coordonnent ces opérations, telles que la Croix-Rouge canadienne. Ces fournisseurs de services sont bien informés des considérations et des défis et ont reçu une formation en la matière, y compris la prestation de services adaptée à la culture. Par exemple, les aînés, les personnes enceintes, les personnes handicapées et les femmes avec des enfants sont considérées comme les personnes à évacuer en priorité.

De même, le Ministère ne recueille aucune donnée sexospécifique ou sociale liée à l'infrastructure de santé. Conformément aux modalités du Programme des établissements de santé, le bénéficiaire de la Première Nation est chargé de fournir et de gérer les installations de santé dans les réserves. De plus, la complexité liée à la compétence intergouvernementale de la prestation de services de santé aux peuples autochtones crée des défis en matière de collecte de données complètes sur la santé des Autochtones. Plusieurs indicateurs clés de la santé proviennent des systèmes appartenant aux provinces et aux territoires. Il n'existe aucun mécanisme simple pour dégager les données propres aux Autochtones dans ces systèmes et, par conséquent, l'information sur l'état de santé qui est habituellement disponible pour les Canadiens ne l'est pas pour les peuples autochtones. Cependant, les Premières Nations de certaines juridictions comme l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique ont établi des accords de gouvernance et de partage des données avec la province, ce qui permet le processus complexe d'identification des données de santé spécifiques aux Premières Nations dans les systèmes administratifs de santé.

Innovation axée sur les résultats

Tout au long de 2020-2021, SAC a élaboré et a mis en œuvre des solutions novatrices en collaboration avec les partenaires autochtones pour appuyer le développement économique et communautaire. Le Ministère a travaillé avec les conseils tribaux à un projet pilote visant l'élaboration et l'exploitation de centres d'approvisionnement en eau potable et de traitement des

eaux usés centralisés pour aider les collectivités des Premières Nations à exploiter efficacement leurs réseaux d'alimentation en eau grâce à une formation pratique et du soutien. SAC a transféré approximativement 6,3 millions de dollars en 2020-2021 pour appuyer 12 centres servant 86 collectivités des Premières Nations en Ontario. Ces centres ont assuré une surveillance jour et nuit, ont recueilli des données sur la qualité de l'eau, ont élaboré des plans de gestion de l'entretien et des plans de gestion des urgences pour les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

En date du 31 décembre 2020, SAC avait établi des partenariats avec 10 organisations des Premières Nations pour explorer la conception de modèles de prestation de services optionnels pour fournir des services de logement et d'infrastructure aux collectivités des Premières Nations intéressées. Ces initiatives visent à améliorer la prestation de services et à accroître la participation des Premières Nations à la prise de décisions.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Ministère continue d'appuyer l'Objectif de développement durable (ODD) 6 : Eau propre et assainissement, dans le cadre du programme d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Alors qu'on se concentrait sur le grand nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable, les cotations de risque des réseaux n'étaient pas disponibles et les inspections annuelles du rendement ont été annulées en 2020-2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19.

Pour appuyer la réduction des émissions totales de GES du Canada de 30 % d'ici 2030, la totalité du financement du Fonds d'Infrastructure pour les Premières Nations a été octroyée aux collectivités dans les réserves pour des projets d'infrastructure. Ces projets avaient pour but, entre autres, la planification et le développement des compétences, les mesures d'atténuation structurelles et les systèmes énergétiques qui réduisent la dépendance à la production d'électricité à partir de diesel.

En 2020-2021, SAC a fourni du financement à cinq Premières Nations pour une initiative d'aménagement du territoire qui répond aux objectifs de développement durable des Nations Unies ayant trait à Industrie, innovation et infrastructure, Villes et communautés durables, et Mesures de lutte contre les changements climatiques. Ce financement a permis d'élaborer de nouveaux plans d'aménagement du territoire en vue de collectivités plus saines et plus durables. En raison de la COVID-19, certaines Premières Nations ont choisi de retarder l'avancement des plans d'aménagement du territoire, mais l'avancement de ces plans devrait se poursuivre au cours du prochain exercice financier.

En 2019-2020, SAC a appuyé les engagements du Canada du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#)^{xii} en maximisant l'accès des Premières Nations au financement appuyant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience des collectivités face aux changements climatiques. En 2020-2021, des investissements de 12 millions de dollars octroyés dans le cadre du [Fonds d'infrastructure des Premières Nations](#)^{xiii} et du [Fonds de la taxe sur l'essence](#)^{xiv} ont appuyé 25 projets visant à protéger les collectivités des Premières Nations des dangers immédiats liés au climat, tels que les

inondations et l'érosion du littoral. SAC a aussi appuyé la réalisation de projets de réduction et d'élimination du diesel dans le but de réduire la dépendance des collectivités à l'électricité produite au diesel.

Résultat ministériel : Les collectivités autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage des Premières Nations ayant un plan dirigé par la collectivité	35 % ¹	Mars 2022 ¹	Sans objet ²	37 %	37 %

1 - La cible a été mise à jour, passant de 35 % à 48 %, comme indiqué dans le Plan ministériel de 2021-2022, en fonction d'une analyse des données recueillies au début de 2020-2021. La date d'atteinte de la cible a été reportée à mars 2024. La cible a été fixée en tenant compte de l'incidence déclarée de la COVID-19 sur les activités de planification communautaires prévues. Elle a également été établie en tenant compte des rapports régionaux qui indiquaient que de nombreuses collectivités autochtones avaient réaffecté des planificateurs/navigateurs communautaires pour les aider dans leurs efforts de lutte contre la pandémie.

2 - Cet indicateur a été ajouté en 2019-2020.

Résultat ministériel : Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics de distribution d'eau dans les réserves	0	N'a pas été défini ¹	59	61	53 ²
Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations	75 %	Mars 2021	75 %	72,7 %	Non disponible ³
Pourcentage d'écoles des Premières Nations dont l'état est jugé « bon » ou « neuf »	65 % ⁴	Mars 2025	60 %	59 %	53 % ⁵
Pourcentage des établissements de santé des Premières Nations dont l'état est jugé « bon »	60 %	Mars 2021	Sans objet ⁶	87 % ⁷	84 % ⁷
Nombre de collectivités des Premières Nations dans les réserves qui dépendent du diesel financé par SAC pour la production d'électricité	24	Mars 2025	Sans objet ⁸	38	38

Pourcentage d'évacués de longue durée qui sont rentrés chez eux ou dont la date prévue est fixée à l'intérieur de deux ans après leur évacuation	90 % ⁹	Mars 2021	95,4 %	82,7 %	90 %
--	-------------------	-----------	--------	--------	------

1 - La date d'atteinte de la cible a été révisée dans le Plan ministériel de 2021-2022 de sorte qu'elle se lit comme « N'a pas été défini ». Le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les collectivités et reste déterminé à supprimer le plus tôt possible tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves. Des initiatives sont en cours pour mettre fin à tous les avis à long terme en vigueur dans les réserves. Aucune nouvelle date n'a été fixée pour atteindre la cible. SAC continue de travailler activement avec les Premières Nations pour évaluer les problèmes liés à l'eau potable, notamment en ce qui concerne les délais, l'estimation des dates cibles appropriées et l'avancement des projets de manière à respecter les mesures de santé publique.

2 - Depuis novembre 2015, et en date du 31 mars 2021, 106 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves ont été levés par les Premières Nations, avec le soutien de SAC, et 53 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sont en vigueur dans 33 collectivités.

3 - Les résultats pour 2020-2021 seront fondés sur les données définitives du Rapport annuel sur l'infrastructure communautaire et le logement de décembre 2021. Les résultats réels seront disponibles au début de 2022.

4 - La cible a été révisée et est passée de 65 % à 60 % dans le Plan ministériel de 2020-2021 pour tenir compte de la nouvelle méthode. Au cours des années précédentes, toutes les écoles étaient prises en compte, y compris celles qui ne bénéficiaient pas du soutien du Programme d'infrastructure scolaire. La méthode a été révisée pour ne tenir compte que des écoles soutenues par SAC. La nouvelle cible tient également compte de l'expiration du Programme d'infrastructure scolaire en 2021, ainsi que des répercussions de la COVID-19 lorsque les chantiers de construction ont fermé ou ralenti, ce qui retarde un certain nombre de projets et augmente leurs coûts d'exécution globaux. De plus, il convient de noter que les inspections du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) n'ont pas pu être réalisées en 2020 et ont été reportées en raison de la COVID-19. Ce retard dans les inspections aura également des répercussions sur la tendance des résultats.

5 - Au total, 234 écoles sur 441 étaient en bon état ou neuves. Cela comprend toutes les écoles gérées par des bandes et les écoles fédérales, privées et autonomes bénéficiant d'un soutien de SAC, mais exclut les écoles provinciales. De plus, un important nettoyage de toutes les données sur les biens scolaires a été effectué au début de 2021 afin d'en corriger la classification. Par conséquent, la base de référence pour 2020-2021 a légèrement changé. La nouvelle méthode, combinée au nettoyage des données, explique la baisse observée dans les résultats, qui sont passés de 59 % à 53 %.

6 - Cet indicateur a été ajouté en 2019-2020.

7 - L'échéancier de trois ans couvert pour ces périodes de rapports comprend les inspections réalisées dans le cadre du processus du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) de 2016-2017 à 2018-2019 (pour le résultat de 2019-2020) et de 2017-2018 à 2019-2020 (pour le résultat de 2020-2021).

8 - L'indicateur a été reformulé en 2019-2020 pour mesurer le nombre de collectivités ; auparavant, il servait à mesurer le pourcentage des collectivités qui dépendaient du diesel.

9 - La cible a été révisée, passant de 100 % à 90 %, comme indiqué dans le Plan ministériel de 2021-2022. Le pourcentage reflète une combinaison de variables qui ont une incidence sur la date de retour au domicile, comme les délais de réparation ou de remplacement de maisons ou les retards liés à la COVID-19. Dans les cas des évacués pour lesquels aucune date de retour n'a été fixée, la majorité d'entre eux réintégreront leur domicile d'ici deux ans.

Résultat ministériel : Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones sont gérées de façon durable

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage de Premières Nations disposant de plans d'aménagement des terres, dirigés par la collectivité	27 %	Mars 2021	23,6 % ¹	24 %	24,6 % ²
Pourcentage de collectivités des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides	35 %	Mars 2021	12 % ¹	23 %	37,3 %
Pourcentage de sites contaminés à risque élevé situés dans les réserves où des travaux d'assainissement ou de confinement sont effectués pour réduire les risques	35 %	Mars 2021	23,6 % ¹	41 %	29 % ³

1 - Cet indicateur a été transféré à SAC en 2019 conformément au décret C.P. 2019-1109. Les résultats antérieurs ont été déclarés par RCAANC.

2 - En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, de nombreuses Premières Nations ont décidé de retarder l'élaboration de leurs plans d'aménagement du territoire tout au long de 2020-2021.

3 - De nombreux travaux d'assainissement prévus pour des sites à haut risque (classe 1) n'ont pas progressé en raison des restrictions imposées par la COVID-19 dans de nombreuses collectivités. Les fonds ont été réorientés vers les collectivités où les travaux pouvaient être entrepris, ce qui a permis d'augmenter les activités d'assainissement des sites à risque modéré et faible (sites de classe 2 et 3). En raison de la décontamination réussie, au cours des années précédentes, des sites classés à haut risque et à priorité élevée, le pourcentage de sites à priorité élevée commence à diminuer. Les conditions de financement permettent désormais au Ministère d'entreprendre des travaux d'assainissement plus rentables de plusieurs sites, quelle que soit leur priorité, où l'équipement et le personnel sont mobilisés. En raison de cette réorientation de l'attention vers les sites à risque moyen et faible, 29 % des sites traités étaient des sites à risque élevé en 2020-2021.

Résultat ministériel : Les collectivités autochtones bâtissent leur prospérité économique

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies	2 %	Mars 2021	1 229 ¹	1 156	-6.92% ²
Pourcentage de collectivités des Premières Nations dont les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral	18 %	Mars 2021	13 % ³	Non disponible ⁴	67 % ⁵

représentent 25 % ou plus des revenus totaux					
--	--	--	--	--	--

1 - Cet indicateur a été transféré à SAC en 2019 conformément au décret C.P. 2019-1109. Il a été reformulé en 2020-2021 pour mesurer l'augmentation en pourcentage des entreprises créées ou en expansion, alors qu'il en mesurait auparavant le nombre.

2 - En 2020-2021, il y a eu 1 076 entreprises nouvellement créées ou soutenues. Bien que la COVID-19 ait eu des répercussions défavorables sur l'économie, il y a des signes de forte reprise dans certains secteurs. L'Association nationale des sociétés autochtones de financement a déployé tous les fonds de son Programme d'entrepreneuriat autochtone pendant la pandémie, ce qui a permis d'atténuer considérablement les répercussions de la COVID-19. Il se peut que le nombre net d'entreprises créées affiche encore une baisse en raison de la fermeture de nombreuses entreprises autochtones, mais ce nombre devrait augmenter de nouveau, car certaines fermetures temporaires seront levées.

3 - Cet indicateur a été transféré à SAC en 2019 conformément au décret C.P. 2019-1109.

4 - La collecte des données a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Les données font actuellement l'objet d'une analyse.

5 - En raison des lacunes concernant les données disponibles et les répercussions de la COVID-19 qui continuent d'évoluer, un échantillonnage aléatoire a été utilisé pour produire une estimation selon laquelle 66,95 % des collectivités des Premières Nations où les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral représentent 25 % ou plus des revenus totaux. Étant donné la différence entre ce chiffre et la cible, les efforts visant à améliorer la qualité des données et à comprendre les répercussions de la COVID-19 se poursuivront.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
3 010 800 872	3 010 800 872	5 073 412 053	4 637 274 341	1 626 473 469

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
1 593	1 609	16

Services autodéterminés par les Autochtones

Ces services sont conçus et livrés par les Autochtones à l'intention des Autochtones. Il s'agit de services pour lesquels le contrôle, l'autorité et/ou la compétence ont été officiellement transférés aux collectivités ou organisations autochtones, tel que soutenu par le biais de financement ministériel.

Résultats :

1. Les collectivités autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services

SAC demeure résolu à employer une approche moderne, souple, globale et axée sur la collectivité pour apporter des améliorations qui appuient le droit des collectivités et des organismes autochtones à exercer leur compétence en ce qui concerne la conception, la prestation et la gestion des services. Cette approche est conforme au droit des Autochtones à l'autodétermination, qui s'harmonise avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et avec les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

L'Énoncé économique de l'automne 2020 prévoyait un investissement initial de 15,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer l'élaboration conjointe d'une loi concernant la santé des Autochtones fondée sur les distinctions avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le 28 janvier 2021, SAC a lancé un processus de mobilisation dans le cadre d'un dialogue national virtuel sur le racisme envers les Autochtones dans les soins de santé. Après le lancement, des renseignements préliminaires ont été échangés avec les partenaires nationaux et régionaux des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, les représentants des provinces et des territoires et d'autres groupes.

SAC a continué de réaliser des progrès dans le cadre des initiatives de transformation de la santé à l'échelle du Canada dans le but de faire avancer les travaux du Ministère sur le transfert du contrôle de la conception, de la prestation et de la gestion des services de santé aux partenaires des Premières Nations. À cette fin, en juin 2020, le gouvernement du Canada a signé un protocole d'entente avec l'Organisation des chefs du Sud du Manitoba pour officialiser l'engagement à travailler en collaboration à un nouveau modèle de gouvernance de la santé qui augmentera le contrôle des programmes et de la prestation des services de santé par les Premières Nations du Sud du Manitoba. De plus, le gouvernement du Canada a également travaillé avec la Nation Nishnawbe Aski, le Manitoba Keewatinowi Okimakanak et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui ont respectivement conclu une entente trilatérale sur des documents d'orientation clés, officialisé des partenariats, créé des organismes de prestation de services et consulté les membres de la collectivité sur les modèles de gouvernance et les besoins en soins de santé. Un nouveau projet de transformation des soins de santé a également été lancé en Nouvelle-Écosse afin d'étudier de nouveaux modèles de prestation de services de santé qui mèneront à la création d'une nouvelle Régie mi'kmaq de la santé et du bien-être (Tajikeimik) dans la province.

Par la suite, on continuera d'orienter les travaux de transformation de la santé en fonction des besoins des partenaires des Premières Nations, tout en tenant compte des risques, notamment l'évolution des priorités et des pressions, les défis en matière de capacité et l'évolution des priorités provinciales. Pour tenir compte de ces risques, le Ministère continue de mettre en place des accords souples et travaille en collaboration avec les Premières Nations et les partenaires provinciaux et fédéraux pour s'assurer que les activités de transformation de la santé complètent d'autres initiatives ministérielles parallèles, comme les travaux en cours en vue de l'adoption d'une loi sur la santé.

En 2013, la Colombie-Britannique a transféré les activités fédérales des programmes et de la prestation de services de santé des Premières Nations à une nouvelle Autorité sanitaire des Premières Nations à l'échelle de la province. Dans le cadre du partenariat en cours en matière de santé, le Ministère a été, et continue d'être, un partenaire actif de l'Autorité sanitaire des Premières Nations, qui soutient et coordonne les efforts communautaires de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations a mené des enquêtes nationales dirigées par les Premières Nations dans les réserves et dans les collectivités des Premières Nations du Nord, conformément aux principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations. Il s'agit notamment de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et de l'Enquête sociale régionale sur les Premières Nations, qui englobe les Premières Nations vivant dans les réserves. Pour appuyer l'amélioration des données sur les Inuits, le Ministère a apporté son soutien à l'Inuit Tapiriit Kanatami pour la tenue de l'Enquête permanente sur la santé des Inuits.

SAC participe activement à l'avancement des priorités des Premières Nations en matière d'éducation primaire et secondaire. Cela comprend la participation à des tables techniques régionales et à des tables de mise en œuvre conjointes, ainsi que l'amélioration continue des formules de financement régionales afin d'assurer la comparabilité avec les provinces et de tenir compte des circonstances particulières des collectivités des Premières Nations.

En mars 2021, SAC a conclu sept ententes régionales en matière d'éducation avec des partenaires des Premières Nations; une a été signée en Colombie-Britannique (Accord tripartite sur l'éducation en Colombie-Britannique), deux en Alberta (Autorité scolaire du Conseil tribal Kee Tas Kee Now et Autorité scolaire de Sunchild), trois ont été signées en Saskatchewan (Autorité scolaire des Dénésulines d'Athabasca, Première Nation crie de Peter Ballantyne et Première Nation dakota de Whitecap) et une au Nouveau-Brunswick (Autorité scolaire de la Première Nation d'Elsipogtog) (d'autres ont été rédigées et sont prêtes à être signées).

Dans le cadre des mécanismes bilatéraux permanents, SAC a travaillé avec ses partenaires Inuits et Métis pour déterminer les priorités communes en matière d'éducation, élaborer conjointement des options stratégiques et surveiller les progrès. Depuis l'approbation du Plan de travail de 2020-2021 sur l'éducation, l'apprentissage chez les jeunes enfants et le développement des compétences qui a eu lieu lors de la réunion du 6 mars 2020 des dirigeants du Comité de

partenariat entre les Inuits et la Couronne, SAC a travaillé en étroite collaboration avec les membres du groupe de travail pour faire progresser les six résultats au moyen de divers livrables.

En 2019, la nouvelle relation financière a mis en œuvre un mécanisme de financement sous forme de subventions d'une durée maximale de 10 ans qui fournit un financement stable et prévisible aux Premières Nations admissibles afin qu'elles puissent renforcer leurs capacités, faire une planification efficace à long terme et disposer d'une plus grande souplesse pour répondre aux priorités communautaires. En 2020-2021, 27 Premières Nations ont obtenu une subvention de 10 ans, ce qui porte le total à 111 Premières Nations. Le budget de 2021 comprenait une mesure qui garantit l'augmentation du financement des subventions de 10 ans pour tenir compte de la hausse des prix et de la croissance de la population et assurer que le financement réponde aux besoins des Premières Nations.

Le Ministère continue également d'examiner les recommandations provisoires du Comité consultatif mixte sur les relations financières de l'Assemblée des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada afin de favoriser la nouvelle relation financière. Cela comprend :

- L'élaboration conjointe d'un cadre de responsabilisation mutuelle appuyé par les grandes institutions dirigées par les Premières Nations ;
- La poursuite de la collaboration avec les Premières Nations pour remplacer la Politique de prévention et de gestion des manquements par une nouvelle approche proactive qui appuie le renforcement des capacités en partenariat avec des organisations dirigées par des Autochtones.

En outre, SAC a continué à apporter son soutien à ce qui suit :

- La *Loi sur la gestion financière des premières nations*, qui donne aux Premières Nations les outils législatifs nécessaires leur permettant d'exercer leur compétence sur des questions financières, notamment la gestion financière, l'impôt foncier et la production de revenus à l'échelle locale. À l'heure actuelle, 302 Premières Nations ont adhéré à la *Loi* ;
- Le Centre d'expertise autochtone sur les effets cumulatifs, qui a été créé dans le cadre d'un processus d'élaboration conjointe et qui fonctionne indépendamment du gouvernement, afin d'appuyer les capacités techniques et scientifiques des collectivités autochtones ;
- Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, qui a élaboré une stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations en mars 2020, afin d'approfondir sa vision d'un « réseau national de centres de services d'information et de statistiques modernes dirigé par les Premières Nations à l'échelle nationale et régionale, afin de répondre aux besoins des collectivités et des nations en matière de capacité de données et de concrétiser la souveraineté en matière de données, qui cadre avec les visions du monde distinctes des Premières Nations ».

2. Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les collectivités

Les services autodéterminés autochtones visent à redonner le contrôle là où il aurait toujours dû être. Ils visent à améliorer les résultats pour les collectivités en éliminant les écarts socio-économiques inacceptables qui existent entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

En 2020-2021, SAC a démontré son engagement continu en continuant d'appuyer l'autodétermination en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, de concert avec Emploi et Développement social Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, avec la mise en œuvre continue, dirigée par les Autochtones, du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Le Ministère a continué de soutenir l'autodétermination dans la prestation des services de santé environnementale et publique à l'échelle régionale en offrant un appui au programme de santé environnementale et publique aux organisations des Premières Nations ayant conclu une entente de transfert par l'intermédiaire des réseaux de santé environnementale régionaux et nationaux. De plus, à la suite du processus de mobilisation sur l'aide au revenu mené par les Premières Nations, des mesures initiales ont été prises pour élaborer conjointement avec les partenaires autochtones des options en matière de politiques pour la réforme du programme. Cela permettra d'assurer une participation active et véritable des groupes autochtones et d'appuyer les travaux en cours en vue de favoriser l'autodétermination.

En plus d'appuyer l'élaboration de la Stratégie nationale de gouvernance des données des Premières Nations, le Ministère a collaboré avec les dirigeants autochtones pour finaliser un cadre national axé sur les résultats, y compris l'élaboration conjointe d'indicateurs de référence, qui permettrait de mesurer et de suivre de manière exhaustive l'élimination des écarts socio-économiques. SAC a également appuyé la Nation métisse dans la collecte de données sur la santé et l'élaboration d'une stratégie en matière de santé. L'élaboration de données et la gouvernance continuent d'être mises en évidence dans le contexte des travaux en cours entre le gouvernement fédéral et la Nation métisse pour faire progresser l'autodétermination et le bien-être de la Nation métisse.

Dans le cadre du Portrait économique et budgétaire de juillet 2020, près de 10 millions de dollars ont été accordés sur deux ans, à compter de 2020-2021, pour appuyer la mobilisation des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que l'avancement de l'élaboration conjointe du processus de mise en œuvre, y compris la mise en place de mécanismes de gouvernance fondés sur les distinctions et la participation à ces mécanismes; 425 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des activités de renforcement des capacités qui permettraient aux groupes des Premières Nations, des Inuits et des Métis de travailler au sein de leurs propres communautés et à l'échelle de celles-ci pour établir des fondations solides et faciliter la transition vers le plein exercice de leur compétence; et près de 73 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les organismes de

gouvernance autochtones dans les discussions sur un accord de coordination et la participation à ces discussions.

Dans le contexte des services autodéterminés, les Premières Nations ont la souplesse nécessaire pour concevoir et offrir des services en fonction de leurs propres plans et priorités. Par conséquent, le cadre de présentation de rapports et l'établissement de cibles au niveau des programmes ne reflètent pas l'éventail des plans et des priorités des Premières Nations. Le Ministère collabore avec les partenaires des Premières Nations pour élaborer des indicateurs utiles pour les deux parties qui reflètent mieux l'avenir des services autodéterminés. Ces fonds soutiennent la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et Métis*.

Analyse comparative entre les sexes plus

SAC applique plus activement l'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de ses activités, l'intégrant dans les évaluations, les politiques et les programmes afin de mieux comprendre comment l'appui accordé à l'autodétermination fondée sur les distinctions peut avoir des répercussions positives sur l'inclusive et la réactivité des services, et répondre aux besoins distincts de divers groupes de personnes. Par exemple, durant l'exercice 2020-2021, les évaluateurs de SAC ont soutenu une plus grande autodétermination en appliquant une optique intersectionnelle fondée sur les distinctions à l'ensemble du cycle d'évaluation, de la phase de conception à la collecte et à l'analyse des données, en passant par la production de conclusions et de recommandations.

Innovation axée sur les résultats

En 2020-2021, le Ministère a lancé deux activités pour soutenir les progrès vers le transfert des services menant à des services autodéterminés : 1) le Réseau de l'innovation fondé sur les résultats a été créé pour favoriser l'innovation axée sur les résultats dans le contexte des services autochtones; 2) le Fonds pour les partenariats stratégiques qui a donné lieu à une collaboration avec des partenaires autochtones afin de se concentrer sur les façons de faire axées sur les Autochtones et d'élaborer des voies innovantes pour faciliter la compétence et le contrôle autochtones. Grâce à ce fonds, SAC a appuyé cinq partenariats en 2020-2021, à savoir :

- Johnston Research Inc. – un projet exploratoire, *Strengthening Indigenous Evaluation Frameworks and Practice* [Renforcer les cadres d'évaluation autonomes et les pratiques], visant à faire progresser un nouveau cadre pour surmonter les limites des fondements coloniaux des modèles logiques ;
- Indigenomics Institute – un projet de recherche exploratoire intitulé *Centering Indigenous Worldviews within Evaluation Frameworks* [Centrer les visions du monde autochtones dans les cadres d'évaluation]. Enraciné dans une théorie dynamique de la vie qui tient compte de la complexité des relations et des mandats historiques, actuels et en évolution avec les nations autochtones, ce projet produira un ensemble d'outils et de méthodes conçus conjointement pour les processus d'évaluation ;

- Grands Défis Canada – un projet visant à faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones dans les domaines de la santé, de l'économie et de la société. Il y parviendra par le bien d'innovations transformatives et de changements systémiques à grande échelle dirigés par des femmes, des personnes bispirituelles, queer et de genres différents des Premières Nations, Inuites et Métisses, ou qui en profitent directement au Canada ;
- Canative Energy – un projet visant à faciliter la réalisation du potentiel des professionnels autochtones et le développement des économies autochtones. Il y parviendra en renforçant les réseaux formels et informels entre les pays et en démontrant le pouvoir de la collaboration autochtone mondiale ;
- Institut d'administration publique du Canada – a mobilisé les peuples, le personnel et les partenaires des nations Tl'etinqox et Takla afin d'établir des règlements communautaires locaux en collaboration avec les autorités chargées de l'application de la loi pour gérer les priorités locales en matière de santé et de sécurité.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2020-2021, SAC a travaillé en collaboration avec des ministères fédéraux, notamment Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada, à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'avancement des objectifs de développement durable. Ce travail a contribué à l'élaboration du [Plan de mise en œuvre fédéral](#)^{xv}, qui a été publié le 22 juillet 2021. Le Plan de mise en œuvre fédéral énonce l'engagement du Canada à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et à fournir aux Canadiens des rapports annuels sur les progrès réalisés.

SAC a également collaboré avec Emploi et Développement social Canada, Statistique Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour l'inclusion de données et d'indicateurs spécifiques aux Autochtones dans le [Cadre d'indicateurs canadien pour le Carrefour des objectifs de développement durable](#)^{xvi}, qui a été publié le 22 juin 2021. Ce travail s'est concentré sur les indicateurs spécifiques aux Autochtones, y compris le nombre d'avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable concernant les réseaux publics des réserves et l'incidence de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat, ainsi que sur les résultats ventilés d'autres indicateurs clés se rapportant aux peuples autochtones. Les données recueillies sur le Cadre d'indicateurs canadien permettront de rendre compte et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement

Réponses novatrices à la COVID-19

En réponse aux pressions exercées par la COVID-19 non liées à la santé dans les réserves, le Programme d'aide à la gestion des urgences a permis de distribuer 1,095 milliard de dollars par le biais du Fonds de soutien aux communautés autochtones. Ce fonds a donné aux dirigeants et aux organisations autochtones la souplesse nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des solutions communautaires afin de prévenir la propagation de la COVID-19 dans leurs communautés, de s'y préparer et d'y réagir.

L'Assemblée des chefs du Manitoba a mis sur pied un réseau d'ambassadeurs communautaires qui peuvent être déployés dans les communautés touchées de la province pour gérer la réponse communautaire à la COVID-19, et y contribuer, lorsque les ressources locales sont mises à dure épreuve. Il s'agit d'un exemple d'élargissement des services conçus et fournis par les peuples autochtones pour les peuples autochtones.

durable. SAC continuera à travailler avec ses partenaires afin d'augmenter la quantité de données spécifiques aux Autochtones incluses dans le Cadre d'indicateurs canadien au fur et à mesure de l'avancement des objectifs de développement durable. De plus, SAC travaillera avec d'autres ministères fédéraux et partenaires autochtones pour s'assurer que les données et les indicateurs autochtones inclus dans le Cadre d'indicateurs canadien sont alignés et cohérents avec d'autres cadres de bien-être qui sont en cours d'élaboration, notamment le Cadre sur la qualité de vie dirigé par Finances Canada.

Résultat ministériel : Les collectivités autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Nombre de collectivités des Premières Nations admissibles qui ont opté pour un accord de financement dans le cadre de la nouvelle relation financière	115 ¹	Mars 2021	Sans objet ²	85	111 ³
Nombre de collectivités des Premières Nations qui ont opté pour un accord de services autodéterminés	À déterminer avec d'ici mars 2021 ⁴	À déterminer avec d'ici mars 2021 ⁴	Sans objet ²	240 ⁵	230

1 - Cette cible comprend les 110 Premières Nations qui avaient signé des accords de subvention au 1^{er} décembre 2020, et était fondée sur une analyse préliminaire de cinq nouveaux accords de subvention signés par des Premières Nations admissibles à compter du 1^{er} avril 2021.

2 - Cet indicateur a été établi en 2019-2020.

3 - En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreuses Premières Nations n'ont pas pu consacrer les ressources et le temps du personnel à la recherche de l'admissibilité à la subvention de 10 ans, y compris l'élaboration de lois et de règlements d'administration financière.

4 - La cible et la date à atteindre ont été révisées pour être établies d'ici mars 2021, tel que publié dans le Plan ministériel 2021-2022. L'objectif sera établi avec les partenaires lorsque des données suffisantes seront disponibles. Dans l'intervalle, SAC s'efforcera d'obtenir une augmentation.

5 - Lors du calcul du résultat pour 2020-2021, une erreur a été constatée dans le résultat déclaré pour 2019-2020. Le nombre réel de communautés en 2019-2020 était de 227, ce qui indique une augmentation nette de trois communautés en 2020-2021.

Résultat ministériel : Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les collectivités

Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Valeur moyenne de l'indice du bien être des collectivités pour les collectivités des Premières Nations ayant conclu un accord	À déterminer avec des partenaires ¹	À déterminer avec des partenaires ¹	Sans objet ²	Sans objet ²	Not available ³

de financement concernant une nouvelle relation financière					
Valeur moyenne de l'indice du bien être moyen (valeur de scolarité) des collectivités des Premières Nations signataires d'un accord de services autodéterminés	À déterminer avec des partenaires d'ici mars 2022 ⁴	À déterminer avec des partenaires d'ici mars 2023 ⁴	Sans objet ²	Sans objet ²	42 ⁵
Pourcentage des membres des Premières Nations adultes de la Colombie-Britannique qui déclarent être en excellente ou en très bonne santé	50 %	Mars 2028	33 %	33 %	33 % ⁶
Pourcentage des collectivités des Premières Nations qui ont accès à des services offerts par des équipes de mieux être en santé mentale ⁷	Cible non précisée	Date d'atteinte de la cible non fixée	Sans objet ²	Non disponible ⁸	Non disponible ⁸
Pourcentage de résidents vivant sur réserve qui sont soutenus par le biais de l'assistance au revenu ⁷	Cible non précisée	Date d'atteinte de la cible non fixée	Sans objet ²	Non disponible ⁸	Non disponible ⁸
Pourcentage d'élèves des Premières Nations dans les réserves qui graduent de l'école secondaire ⁷	Cible non précisée	Date d'atteinte de la cible non fixée	Sans objet ²	Non disponible ⁸	Non disponible ⁸
Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations ⁷	Cible non précisée	Date d'atteinte de la cible non fixée	Sans objet ²	Non disponible ⁸	Non disponible ⁸

1 - L'établissement de cibles n'est pas pertinent dans le contexte des services déterminés par les Premières Nations qui ont la souplesse nécessaire pour concevoir et offrir des services en fonction de leurs propres plans et priorités.

2 - Cet indicateur a été établi en 2019-2020.

3 - Les calculs se rapportant à cet indicateur seront effectués lorsque les données du recensement national de 2021 seront disponibles.

4 - La cible et la date à atteindre devaient être déterminées d'ici mars 2020 ; la cible a été révisée pour être déterminée avec les partenaires d'ici mars 2022 lorsque des données suffisantes seront disponibles. La date à atteindre sera déterminée avec les partenaires d'ici mars 2023. Dans l'intervalle, SAC s'efforcera d'obtenir une augmentation.

5 - Ce résultat de base a été déterminé à l'aide des données du recensement de 2016. Bien qu'il y ait 180 communautés qui sont actuellement sous une forme quelconque d'accord de service autodéterminé lié à l'éducation, seules 88 communautés ont un indice de bien-être des collectivités en matière d'éducation dans le recensement de 2016. Ce résultat représente la moyenne de ces 88 communautés.

6 - Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016.

7 - Ces indicateurs de programme ont été introduits en 2020-2021 pour rendre compte des résultats annuels des communautés des Premières Nations qui ont choisi de recevoir une subvention pour soutenir la nouvelle relation financière. En raison du contexte des services autodéterminés, tels que la subvention, l'établissement de cibles de programme pour les bénéficiaires de la subvention ne serait pas significatif ou pertinent.

8 - En raison des retards liés à la COVID-19, les rapports et les entrées de données des bénéficiaires n'ont pas été finalisés pour les exercices 2019-2020 ou 2020-2021. Il est prévu que les données seront finalisées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021-2022.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
2 369 018 506	2 369 018 506	1 611 584 077	1 610 912 324	-758 106 182

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
0	0	0

Remarque : Les services autodéterminés désignent explicitement le financement des contributions uniquement.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans [l'InfoBase du GC^{xvii}](#).

Services internes

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- ▶ services de gestion des acquisitions ;
- ▶ services de communication ;
- ▶ services de gestion des finances ;
- ▶ services de gestion des ressources humaines ;
- ▶ services de gestion de l'information ;
- ▶ services des technologies de l'information ;
- ▶ services juridiques ;
- ▶ services de gestion du matériel ;
- ▶ services de gestion et de surveillance ;
- ▶ services de gestion des biens.

Résultats :

En 2020-2021, SAC a continué à soutenir une plus grande efficacité dans la prestation de services aux peuples autochtones grâce à une meilleure planification intégrée, une capacité de gestion des risques renforcée et un meilleur alignement des ressources avec les priorités. Il a également affiné ses cadres d'investissement et de gestion de projet pour permettre aux risques et aux résultats d'orienter les activités de surveillance et de prise de décisions, tout en prévoyant une responsabilisation accrue et une prise en compte précoce de la participation autochtone au processus de planification stratégique.

En outre, SAC a établi une vision pour la modernisation du lieu de travail. La modernisation des espaces de travail favorise l'accès et la collaboration ainsi que la facilité de mobilité de la main-d'œuvre en vue d'améliorer les interactions entre les programmes ainsi qu'avec les partenaires, d'accroître la représentation au niveau national, et d'évaluer et de déployer des outils de collaboration modernes et numériques pour le travail à distance, au bureau ou dans la communauté.

En outre, pour soutenir les priorités de SAC en matière de gestion des personnes, le Ministère élabore un plan d'accessibilité triennal et utilise le programme pilote de passeport à l'accessibilité pour réduire les obstacles, concentrer les efforts de recrutement et de maintien en poste, et promouvoir activement et mettre en œuvre l'approche « oui par défaut » des aménagements en milieu de travail. SAC exige également de ses employés qu'ils suivent 15 heures de formation et d'activités culturelles annuelles visant à offrir un environnement de travail culturellement sûr aux employés autochtones ainsi qu'aux communautés qu'il dessert, et à accroître la collaboration avec le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone, le Centre

d'excellence autochtone et d'autres ministères afin de partager les meilleures pratiques de recrutement et d'embauche.

Le renforcement des capacités de SAC en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information est essentiel pour soutenir les programmes et les communautés. Le Ministère a fait des investissements pour améliorer l'intendance des données, atténuer les risques associés aux technologies vieillissantes, mettre en place de nouveaux outils informatiques à distance et une nouvelle capacité de réseau, moderniser les solutions, transmettre efficacement les données aux décideurs et veiller à ce que les travailleurs de la santé de première ligne disposent des outils et de la connectivité nécessaire pour faire leur travail. SAC a également adopté une stratégie de modernisation du lieu de travail qui offre plus de flexibilité et de possibilités pour le travail à distance, une meilleure utilisation des outils de collaboration pour le travail à domicile, au bureau ou dans la communauté et un recrutement plus efficace des talents autochtones dans tout le pays.

SAC a soutenu ses programmes et les peuples autochtones par le biais d'un large éventail d'autres services internes, notamment :

- En atténuant les risques pour la santé et la sécurité dans les bâtiments sous sa garde en veillant à ce que des mesures de santé publique soient en place ;
- En participant à la Stratégie ministérielle du mieux-être et la santé mentale en milieu de travail de 2018 à 2021, y compris la formation sur les premiers soins en matière de santé mentale ;
- En préparant le terrain pour la création du Secrétariat des employés autochtones . Les employés autochtones ont participé à des ateliers et à des enquêtes afin de déterminer comment le Secrétariat fonctionnerait et soutiendrait leurs initiatives. En novembre 2020, une voie à suivre a été présentée, établissant le Secrétariat en 2021-2022 ;
- En concentrant la communication sur les priorités clés, en particulier sur la COVID-19, en collaboration avec les partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations, afin de soutenir une réponse à la pandémie dirigée par les Autochtones, y compris les messages de santé publique et le déploiement des vaccins ;
- En soutenant l'Agence de la santé publique du Canada pour l'organisation de 65 séances d'information technique sur la COVID-19 à l'intention des parlementaires entre le 20 mars et le 18 juin 2020.

SAC continuera de veiller à ce que tous les programmes et toutes les régions soient soutenus par des services internes de haute qualité qui évoluent constamment pour mieux servir les clients et s'harmoniser avec le mandat du Ministère, y compris le transfert de services aux partenaires autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) * 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
170 639 148	170 639 148	269 045 596	261 129 820	90 490 672

Ressources humaines (équivalents temps plein)

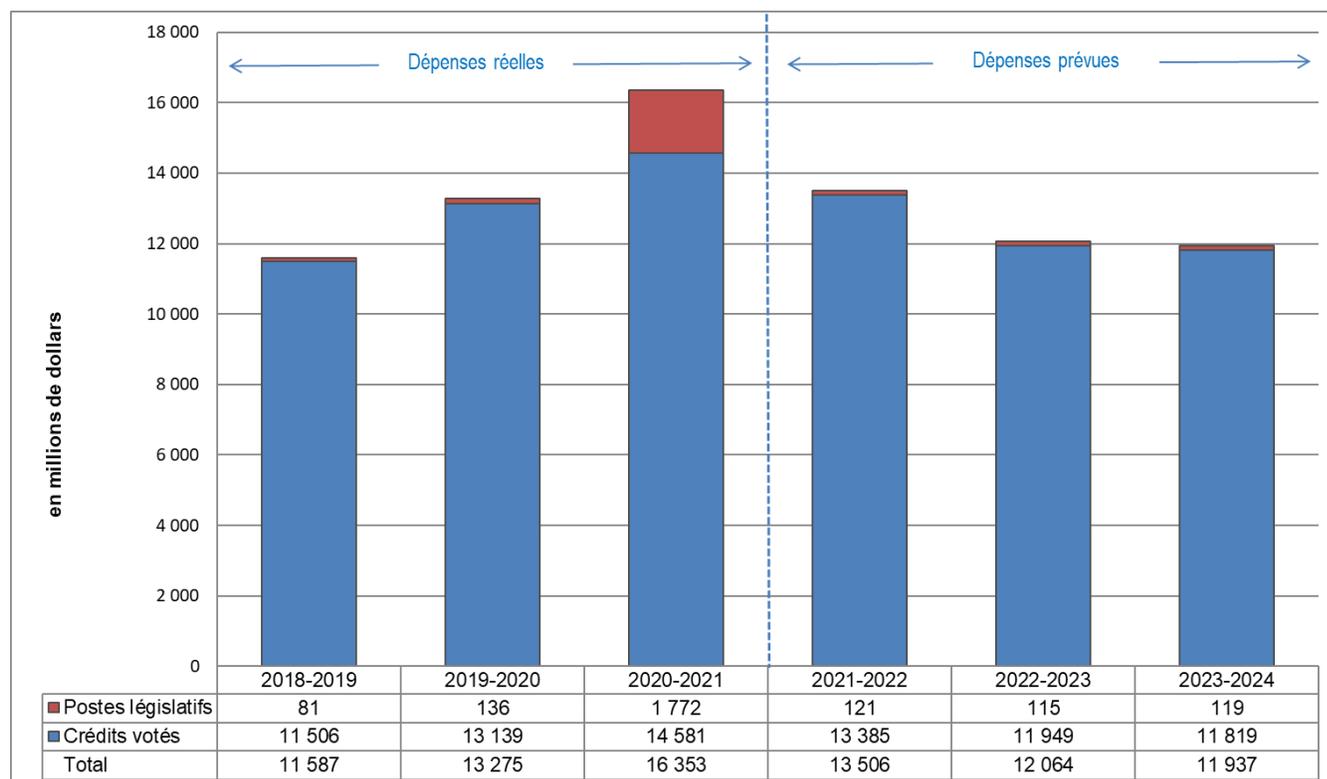
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
1 366	1 445	79

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le graphique qui suit présente les dépenses prévues (votées et obligatoires) au fil du temps.



Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Pour 2018-2019, la tendance des dépenses indiquée dans le tableau ci-dessus reflète l'année complète des dépenses réelles après la création de Services aux Autochtones Canada, conformément au décret en conseil du 30 novembre 2017.

Les dépenses réelles de 2019-2020 s'élevaient à 13 274,5 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 1 687,5 millions de dollars par rapport à 2018-2019. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- Une augmentation du financement lié au transfert de RCAANC principalement pour le Programme des affaires individuelles, les programmes relatifs aux terres et au développement économique et les services internes, conformément au décret C.P. 2019-1109 ;

- Une augmentation nette du financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'enseignement postsecondaire ;
- Une augmentation nette du financement des services à l'enfance et à la famille ;
- Une augmentation nette du financement des services de santé, des services sociaux et des services éducatifs, du soutien aux enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan, ainsi que du soutien aux enfants Inuits dans le cadre de l'initiative « Les enfants Inuits d'abord » ;
- Une augmentation nette du financement des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits.

En 2020-2021, les dépenses réelles s'élevaient à 16 353,2 millions de dollars, une augmentation nette d'environ 3 078,7 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Cela est principalement attribuable à :

- Une augmentation du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones ;
 - la poursuite des interventions en santé publique dans les communautés autochtones ;
 - le soutien accordé aux entreprises autochtones ;
 - le renforcement des mesures de santé publique relatives à la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations et des Inuits ;
 - l'appui à un redémarrage en toute sécurité dans les communautés autochtones ;
 - l'aide au revenu ;
 - le soutien aux étudiants et aux jeunes touchés par la COVID-19 ;
 - le soutien au bien-être mental des Autochtones.
- une augmentation nette du financement pour améliorer l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations.

Les dépenses devraient diminuer de 2 847,2 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2020-2021 et les dépenses prévues de 2021-2022. Cela est principalement dû à une diminution nette du financement et à la fin du financement (à la fin de 2020-2021) des initiatives liées à la COVID-19.

Les dépenses devraient diminuer de 1 568,7 millions de dollars entre les dépenses prévues en 2021-2022 et les dépenses prévues en 2023-2024. Cela est principalement dû à :

- Une diminution nette du financement pour améliorer l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations. Le financement du programme pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, pour les services de santé publique environnementale ainsi que pour l'accélération des mesures visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves prend fin à la fin de 2021-2022 ;
- Une diminution nette du financement pour le soutien et les services dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation pour les enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan (élimination à la fin de 2021-2022) et le soutien aux enfants Inuits dans le cadre de l'initiative « Les enfants Inuits d'abord » ;

- L'élimination (à la fin de 2022-2023) du financement pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations en vue du transfert à l'Autorité sanitaire des Premières Nations ;
- Une élimination (à la fin de 2021-2022) du financement pour les soins de soutien et la poursuite des interventions de santé publique dans les communautés autochtones (COVID-19) ;
- Une diminution nette du financement de divers autres programmes, comme les Programmes urbains pour les peuples autochtones, l'aide au revenu, l'infrastructure et les programmes de santé ;
- Une augmentation nette du financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des programmes d'enseignement postsecondaire ;
- Une augmentation nette du financement des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives visant à mettre fin au financement seront prises dans les budgets à venir et intégrées dans les futurs documents budgétaires.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2018-2019	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2020-2021
Services et prestations aux individus	1 835 650 316	1 835 650 316	2 006 677 872	1 996 581 074	2 319 079 357	1 678 872 561	1 865 336 041	2 042 963 939
Services de santé et services sociaux	5 426 092 193	5 426 092 193	5 837 808 255	5 397 624 340	8 648 475 398	6 208 068 152	6 562 978 810	7 800 965 092
Services de gouvernance et de développement communautaire	3 010 800 872	3 010 800 872	3 069 685 325	2 047 057 448	5 073 412 053	3 062 438 396	3 328 800 660	4 637 274 341
Services autodéterminés par les Autochtones	2 369 018 506	2 369 018 506	2 422 137 941	2 464 294 624	1 611 584 077	491 076 435	1 297 567 333	1 610 912 324
Total partiel	12 641 561 887	12 641 561 887	13 336 309 393	11 905 557 486	17 652 550 885	11 440 455 544	13 054 682 844	16 092 115 696
Services internes	170 639 148	170 639 148	169 788 003	158 528 769	269 045 596	146 561 915	219 866 093	261 129 820
Total	12 812 201 035	12 812 201 035	13 506 097 396	12 064 086 255	17 921 596 481	11 587 017 459	13 274 548 937	16 353 245 516

1 – Les dépenses de 2018-2019 ont été rétablies pour refléter le Cadre ministériel des résultats de 2019-2020.

La différence de 5 109,4 millions de dollars entre les dépenses prévues (12 812,2 millions de dollars) et le total des autorisations disponibles (17 921,6 millions de dollars) en 2020-2021 reflète principalement :

- Le financement supplémentaire fourni par le biais du Budget supplémentaire des dépenses pour les postes suivants :
 - Services à l'enfance et à la famille ;
 - Services de santé, sociaux et éducatifs et soutien aux enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan ;
 - Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits ;
 - L'amélioration de l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations ;

- Le soutien accordé à la mise en œuvre de la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et à la réforme en cours du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ;
- Le remboursement aux Premières Nations et aux fournisseurs de services de gestion des urgences pour les activités d'intervention et de rétablissement dans les réserves.
- Une augmentation du financement des initiatives liées à la COVID-19, telles que :
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones ;
 - la poursuite des interventions en santé publique dans les communautés autochtones ;
 - le soutien aux entreprises autochtones ;
 - l'amélioration des interventions de santé publique en réponse à la COVID-19 dans les communautés autochtones et Inuites ;
 - l'aide au revenu ;
 - l'appui à un redémarrage en toute sécurité dans les communautés autochtones ;
 - le soutien aux étudiants et aux jeunes touchés par la COVID-19 ;
 - le soutien au bien-être mental des Autochtones ;
 - les organisations autochtones urbaines et régionales ;
 - les soins de soutien dans les communautés autochtones.

La différence de 1 568,4 millions de dollars entre le total des autorisations disponibles (17 921,6 millions de dollars) et les dépenses réelles (16 353,2 millions de dollars) en 2020-2021 reflète principalement des dépenses moins élevées que prévu pour les services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits et le report de fonds à des années ultérieures, comme :

- les services à l'enfance et à la famille ;
- les services de santé, les services sociaux et éducatifs, le soutien aux enfants des Premières Nations en vertu du principe de Jordan, ainsi que le soutien aux enfants Inuits dans le cadre de l'initiative « Les enfants Inuits d'abord » ;
- La poursuite des interventions en santé publique dans les communautés autochtones (COVID-19) ;
- le Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations (budget de 2014 et budget de 2016) ;
- le soutien aux entreprises autochtones (COVID-19) ;
- les soins de soutien dans les communautés autochtones (COVID-19) ;
- la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme en cours du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations ;
- les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones (budget de 2016, budget de 2017, budget de 2018).

Le financement de ces initiatives n'était pas nécessaire en 2020-2021 et a été reporté aux années suivantes, lorsqu'il sera disponible aux fins prévues.

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2020-2021 (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes réelles 2020-2021	Recettes réelles affectées aux dépenses 2020-2021	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2020-2021
Services et prestations aux individus	2 046 909 759	3 945 820	2 042 963 939
Services de santé et services sociaux	7 800 965 092	0	7 800 965 092
Services de gouvernance et de développement communautaire	4 637 274 341	0	4 637 274 341
Services autodéterminés par les Autochtones	1 610 912 324	0	1 610 912 324
Total partiel	16 096 061 516	3 945 820	16 092 115 696
Services internes	301 608 324	40 478 504	261 129 820
Total	16 397 669 840	44 424 324	16 353 245 516

* Les revenus indiqués ci-dessous visent la prestation de services ou la vente de produits liés aux services médicaux et de protection de la santé, ainsi que la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes	2018-2019 Équivalents temps plein réels	2019-2020 Équivalents temps plein réels	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
Services et prestations aux individus	1 142	1 528	1 509	1 741	1 553	1 536
Services de santé et services sociaux	1 391	1 460	1 490	1 576	1 538	1 318
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 024	1 476	1 593	1 609	1 410	1 273
Services autodéterminés par les Autochtones	0	0	0	0	7	0
Total partiel	3 557	4 464	4 592	4 926	4 508	4 127
Services internes	653	1 229	1 366	1 445	1 400	1 315
Total	4 210	5 693	5 958	6 371	5 908	5 442

Pour 2018-2019, la tendance indiquée dans le tableau ci-dessus reflète l'année complète des ETP réels après la création de Services aux Autochtones Canada, conformément au décret du 30 novembre 2017.

Il y a augmentation des ETP à partir de 2019-2020 par rapport à 2018-2019, ce qui est principalement attribuable à :

- L'augmentation des ETP liée au transfert de RCAANC principalement pour les programmes et les services internes des affaires individuelles, des terres et du développement économique, conformément au décret C.P. 2019-1109 ;
- L'augmentation du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et le soutien aux enfants Inuits ;
- Le nouveau financement fourni par le Budget supplémentaire des dépenses pour l'élimination de la date limite de 1951 qui éliminera les inégalités fondées sur le sexe dans l'inscription au statut d'Indien ;

- L'écart dans l'utilisation des ETP est aussi principalement dû au fait que le Ministère a reçu des ressources supplémentaires tout au long de l'année pour faire face à la pandémie;
- L'augmentation des ETP liée à la dotation supplémentaire pour la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et la mise en œuvre du projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Il y a diminution des ETP à partir de 2021-2022 par rapport aux ETP pour 2020-2021, ce qui est principalement attribuable aux initiatives ci-dessous :

- La fin du financement à la fin de 2020-2021 prévue dans le budget de 2016 pour appuyer le Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations ;
- Une diminution nette du financement lié aux projets d'infrastructure dans les communautés autochtones (budget de 2016, budget de 2017, budget de 2018) ;
- Une diminution nette du financement visant à améliorer l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations. Le financement du programme pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et le financement pour les services de santé environnementale ainsi que pour l'accélération des mesures visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves prenant fin à la fin de 2021-2022 ;
- La fin du financement à la fin de 2021-2022 pour les soins de soutien et la poursuite des interventions de santé publique dans les communautés autochtones (COVID-19) ;
- Une diminution nette du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et le soutien aux enfants Inuits.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives visant à mettre fin au financement seront prises dans les budgets à venir et intégrées dans les futurs documents budgétaires.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de Services aux Autochtones Canada, consulter les [Comptes publics du Canada de 2020-2021](#)^{xviii}.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Les renseignements sur l'harmonisation des dépenses de Services aux Autochtones Canada avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xix}.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Services aux Autochtones Canada opère en vertu de la législation énoncée dans la *Loi sur le Ministère des Services aux Autochtones*, S.C. 2019, c. 29, art. 336. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Services aux Autochtones.

Services aux Autochtones travaille en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Notre vision est d'appuyer et d'habiliter les peuples autochtones afin qu'ils puissent offrir de façon indépendante des services et aborder les conditions socio-économiques au sein de leurs communautés.

Les priorités et les rapports se rattachent aux responsabilités essentielles suivantes :

- a) Services de santé et services sociaux : Principalement offerts en partenariat avec les collectivités et les organisations autochtones, les provinces, les territoires et les agences. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des peuples autochtones.
- b) Services de gouvernance et de développement communautaire : Généralement offerts en partenariat avec les collectivités et les établissements autochtones et axés sur une solide gouvernance communautaire et des fondations physiques.
- c) Services et prestations aux particuliers : Majoritairement offerts directement aux peuples autochtones. Les services et les prestations comprennent, entre autres, les prestations de soins cliniques et liées à la santé des Premières Nations et des Inuits, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue.
- d) Services autodéterminés par les peuples autochtones : Conçus et livrés par les peuples autochtones à l'intention des peuples autochtones. Il s'agit de services pour lesquels le contrôle, l'autorité et/ou la compétence ont été officiellement transférés aux collectivités ou organisations autochtones.
- e) Services internes : Comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes et/ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales.

Les états financiers (non vérifiés) de Services aux Autochtones Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 se trouvent sur le [site Web du Ministère](#)^{xx}.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers*	Résultats prévus** 2020-2021	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2019-2020	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats prévus de 2020-2021)	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats réels de 2019-2020)
Total des charges	13 007 831 125	18 425 572 159	13 292 489 781	5 417 740 034	5 133 082 378
Total des revenus	225 369 777	46 032 628	37 611 565	(179 337 149)	8 421 063
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	12 782 462 348	18 379 539 531	13 254 879 216	5 597 077 283	5 124 661 315

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

** Veuillez consulter l'état des résultats prospectifs sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Dépenses par type

Les dépenses totales se sont élevées à 18,4 milliards de dollars en 2020-2021 représentant une augmentation de 39 % (5,1 milliards de dollars) par rapport aux dépenses de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des paiements de transfert et passifs éventuels. L'augmentation de 3 milliards de dollars en paiements de transfert est principalement liés aux paiements faits à l'appui de la pandémie COVID-19.

Les autres dépenses de fonctionnement significatives comprennent les salaires et avantages sociaux totalisant 784 millions de dollars (34%), les matériaux et fournitures totalisant 541 millions de dollars (24 %) et les services professionnels et spéciaux totalisant 563 millions de dollars (25 %).

Revenus par type

Le total des revenus du ministère pour 2020-2021 s'est élevé à 46 millions de dollars représentant une augmentation de 22 % (8 millions de dollars) comparativement aux revenus de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement due à l'augmentation des revenus divers et des revenus de finance et services administratifs. L'augmentation de 12 millions de dollars dans les revenus divers est expliquée par des décisions de la cour en faveur de la Couronne. L'augmentation de 39 millions de dollars dans les revenus de finance et services administratifs est liée à un changement de méthodologie pour les services internes chargés à RCAAN. En 2020-2021, les services internes fournis à RCAAN sont à titre de revenus, alors qu'en 2019-2020, ils ont été considérés comme une réduction des dépenses. Ces augmentations ont été

compensées par une diminution de 30 millions de dollars dans les recettes disponibles en raison du transfert du programme de soins de santé de la région du Pacifique à Pacific Blue Cross.

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers*	2020-2021	2019-2020	Écart (2020-2021 moins 2019-2020)
Total des passifs nets	5 006 212 835	3 026 958 597	1 979 254 238
Total des actifs financiers nets	2 005 654 162	1 950 793 347	54 860 815
Dette nette du Ministère	3 000 558 673	1 076 165 250	1 924 393 423
Total des actifs non financiers	44 799 910	39 368 788	5 431 122
Situation financière nette du Ministère	(2 955 758 763)	(1 036 796 462)	(1 918 962 301)

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

Passifs par type

Le passif total s'élevait à 5,0 milliards de dollars à la fin de 2020-2021, représentant une augmentation de 65 % par rapport à l'exercice précédent. La provision pour les passifs éventuels représente la plus grande partie du montant total du passif à 2,5 milliards de dollars (50%). Les autres passifs importants comprennent les comptes en fiducie de 581 millions de dollars (12 %), la provision pour les passifs environnementaux de 403 millions de dollars (8 %) et les comptes payables de 1,4 milliards de dollars (28 %), y compris les 935 millions de dollars en paiements de transfert.

Actifs financiers nets par type

À la fin de 2020-2021, le total des actifs financiers nets s'élevait à 2,0 milliards de dollars représentant une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de 95 millions de dollars du montant à recevoir du Trésor. Les actifs financiers nets de 2020-2021 sont constitués principalement des montants à recevoir du Trésor totalisant 2,0 milliards de dollars (98 %) et des comptes à recevoir et avances totalisant 124 millions de dollars (6 %). Ces montants sont compensés par le total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement totalisant 85 millions de dollars (-4 %).

Actifs non financiers par type

À la fin de 2020-2021, le total des actifs non financiers est composé des immobilisations corporelles totalisant 45 millions de dollars lequel représente une augmentation de 6 millions de dollars (15%). L'augmentation est principalement liée à la capitalisation de projets en cours qui ont été complétés en 2020-21 et à l'acquisition d'actifs en réponse à la pandémie de COVID-19.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Marc Miller, C.P., député (novembre 2019 à octobre 2021) ;
L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée (à partir du 26 octobre 2021)

Administratrice générale : Christiane Fox

Portefeuille ministériel : le ministère des Services aux Autochtones

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336ⁱ](#)

Année d'incorporation ou de création : 2019

Organisme de service spécial : Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Instrument habilitant : [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, L.C. \(1985\), ch. I-7ⁱⁱ](#)

Organes juridictionnels et consultatifs : Conseil national de développement économique autochtone

Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

La section « Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons » est accessible sur le site [Web de Services aux Autochtones Canadaⁱⁱⁱ](#).

Des informations sur les engagement de la lettre de mandat de Services aux Autochtones Canada sont disponibles dans la lettre de mandat du [ministre Patty Hajdu^{iv}](#). Vous pouvez consulter la [lettre de mandat^v](#) précédente et la [lettre de mandat supplémentaire^{vi}](#) de l'honorable Marc Miller.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur [le contexte opérationnel](#) sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de Services aux Autochtones Canada 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.

Responsabilité essentielle 1 : Services et prestations aux individus		
<p>Ces services et prestations sont majoritairement offerts directement aux Autochtones par le Ministère. Les services et les avantages comprennent, entre autres, les prestations de soins cliniques et liées à la santé des Premières Nations et des Inuits, comme les soins pharmaceutiques, les soins dentaires et les soins de la vue. Le Ministère a également la responsabilité de déterminer l'admissibilité au registre des Indiens et de délivrer différentes preuves d'inscription, telles que les certificats sécurisés de statut indien pouvant être utilisées pour accéder à divers programmes et services.</p>		
Résultat ministériel	Indicateurs	Répertoire des programmes
Des services de qualité et en temps opportun sont fournis directement aux Autochtones	Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leur collectivité comme bonne ou excellente	Prestations supplémentaires en santé Pratique clinique et soins aux clients
	Pourcentage de demandes d'approbation préalable pour la couverture de la médication complétées à l'intérieur de 24 heures	Services communautaires en santé buccodentaire Affaires individuelles
	Pourcentage des Premières Nations et Inuits éligibles qui ont reçu au moins un service de santé non assuré en un an	
	Pourcentage des candidats admissibles ayant reçu un Certificat sécurisé de statut d'Indien dans les 16 semaines suivant la date de la demande	
Les services de santé livrés aux Autochtones contribuent à l'amélioration des résultats de santé	Pourcentage d'adultes des Premières Nations et Inuits qui ont déclaré être en très bonne ou en excellente santé	

Responsabilité essentielle 2 : Services de santé et services sociaux		
<p>Ces services sont principalement offerts en partenariat avec les collectivités et organisations autochtones, les provinces/territoires et agences. Ensemble, ces services sont axés sur la santé et le mieux-être des Autochtones. Ils comprennent des services de santé visant à renforcer les collectivités autochtones dans des domaines comme les modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, le développement sain des enfants et les soins communautaires. Ils comprennent également des services sociaux qui mettent l'accent sur les enfants et les familles, incluant des services d'éducation de la maternelle à l'enseignement post-secondaire.</p>		
Résultat ministériel	Indicateurs	Répertoire des programmes

Les personnes et collectivités autochtones sont en meilleure santé	Taux d'incidence de la tuberculose chez les Inuits de l'Inuit Nunangat	Initiative du principe de Jordan Bien-être mental
	Taux d'incidence de la tuberculose chez les Premières Nations dans les réserves	Vie saine Développement des enfants en santé
	Taux de nouveaux cas de VIH signalés chez les Premières Nations	Soins à domicile et en milieu communautaire Ressources humaines en santé
	Pourcentage des adultes des Premières Nations diabétiques qui ont accès à de nouveaux médicaments et qui ne prennent pas d'insuline	Hygiène du milieu Contrôle et gestion des maladies transmissibles Éducation
Les Autochtones reçoivent des services sociaux qui répondent aux besoins de la collectivité	Pourcentage des communautés des Premières Nations et des Inuits ayant accès aux services offerts par des équipes responsables du bien-être mental	Aide au revenu Aide à la vie autonome Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations Prévention de la violence familiale
	Pourcentage des collectivités des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à garder les familles ensemble	Programme urbain pour les peuples autochtones
	Pourcentage d'enfants des Premières Nations dans les réserves confiés au soin de l'État	
	Pourcentage de résidents vivant sur réserve qui sont soutenus par le biais de l'assistance au revenu	
	Nombre de personnes ayant reçu des services dans le cadre du Programme urbain pour les peuples autochtones	
Les élèves autochtones reçoivent une éducation inclusive et de qualité	Nombre d'élèves des Premières Nations qui reçoivent des services de maternelle à temps plein dans les écoles administrées par les Premières Nations	

	Pourcentage d'élèves fréquentant une école administrée par les Premières Nations à qui l'on enseigne au moins une matière dans une langue des Premières Nations	
	Pourcentage d'élèves des Premières Nations dans les réserves qui graduent de l'école secondaire	
	Nombre d'élèves des Premières Nations, Inuits et Métis touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études post-secondaires	

Responsabilité essentielle 3 : Services de gouvernance et de développement communautaire

Ces services sont généralement offerts en partenariat avec les collectivités et les établissements autochtones et sont axés sur une solide gouvernance communautaire et des fondations physiques. Ils comprennent des mesures de soutien à la capacité de gouvernance dans des domaines comme la planification communautaire et la gestion financière. Ils comprennent également du soutien à l'infrastructure communautaire, la gestion des terres et des ressources et le développement économique.

Résultat ministériel	Indicateurs	Répertoire des programmes
Les collectivités autochtones font progresser leurs capacités de gouvernance	Pourcentage des Premières Nations ayant un plan dirigé par la collectivité	Établissements de santé Infrastructure cybersanté
Les Autochtones disposent d'infrastructures fiables et durables	Nombre d'avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans les réseaux publics de distribution d'eau dans les réserves	Planification de la santé, gestion de la qualité et intégration des systèmes Gouvernance autochtone et capacités
	Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations	L'eau et les eaux usées Installations d'enseignement Logement
	Pourcentage d'écoles des Premières Nations dont l'état est jugé « bon » ou « neuf »	Autres infrastructures et activités communautaires Aide à la gestion des urgences
	Pourcentage des établissements de santé des	

	Premières Nations dont l'état est jugé « bon »	Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones Capacité de développement économique et disponibilité Gestion des terres, des ressources naturelles et de l'environnement Soutien statutaire, législatif et politique à la gouvernance autochtone
	Nombre de collectivités des Premières Nations dans les réserves qui dépendent du diesel financé par Services aux Autochtones Canada pour la production d'électricité	
	Pourcentage d'évacués de longue durée qui sont rentrés chez eux ou dont la date prévue est fixée à l'intérieur de deux ans après leur évacuation	
Les terres et les ressources dans les collectivités autochtones sont gérées de façon durable	Pourcentage de Premières Nations disposant de plans d'aménagement des terres dirigés par la collectivité	
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides	
	Pourcentage de sites contaminés à risque élevé situés dans les réserves où des travaux d'assainissement ou de confinement sont effectués pour réduire les risques	
Les collectivités autochtones bâtissent leur prospérité économique	Pourcentage d'augmentation du nombre d'entreprises autochtones créées ou agrandies	
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations dont les revenus ne provenant pas du gouvernement fédéral représentent 25Pourcentage ou plus des revenus totaux	

Responsabilité essentielle 4 : Services autodéterminés par les Autochtones

Ces services sont conçus et livrés par les Autochtones à l'intention des Autochtones. Il s'agit de services pour lesquels le contrôle, l'autorité et/ou la compétence ont été officiellement transférés aux collectivités ou organisations autochtones, tel que soutenu par le biais de financement ministériel.

Résultat ministériel	Indicateurs	Répertoire des programmes
Les collectivités autochtones contrôlent la conception, la prestation et la gestion des services	Nombre de collectivités des Premières Nations admissibles qui ont opté pour un accord de financement dans le cadre de la nouvelle relation financière	Nouvelle relation financière Services autodéterminés Gouvernance tripartite de la Colombie-Britannique en matière de santé
	Nombre de collectivités des Premières Nations qui ont opté pour un accord de services autodéterminés	
Les services autodéterminés autochtones améliorent les résultats pour les collectivités	Valeur moyenne de l'indice du bien-être des collectivités pour les collectivités des Premières Nations ayant conclu un accord de financement concernant une nouvelle relation financière	
	IBC moyen (valeur de scolarité) des collectivités des Premières Nations signataires d'un accord de services autodéterminés	
	Pourcentage des membres des Premières Nations adultes de la Colombie-Britannique qui déclarent être en excellente ou en très bonne santé	
	Pourcentage des collectivités des Premières Nations qui ont accès à des services offerts par des équipes de mieux être en santé mentale	
	Pourcentage de résidents vivant sur réserve qui sont soutenus par le biais de l'assistance au revenu	
	Pourcentage d'élèves des Premières Nations dans les réserves qui graduent de l'école secondaire	
	Pourcentage de logements des Premières Nations jugés et déclarés adéquats par les Premières Nations	

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxvii}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada :

- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- ▶ [Rapports sur les achats écologiques](#)
- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- ▶ [Réponses aux comités parlementaires et aux audits externes](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxviii}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et à l'ACS Plus reliées aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

Services aux Autochtones Canada

Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Gatineau (Québec)
K1A 0H4

Internet : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada>

Courriel : aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca

Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : aadnc.infopubs.aandc@canada.ca

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : 819-997-0811

Courriel : aadnc.reference.aandc@canada.ca

Demandes provenant des médias (Communications)

Téléphone : 819-953-1160

Courriel : SAC.media.ISC@canada.ca

Annexe : définitions

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

plan ministériel (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (*departmental priority*)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

résultat ministériel (*departmental result*)

Une conséquence ou un résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Une mesure quantitative du progrès réalisé par rapport à un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Un cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultats ministériels.

rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Rapport d'un ministère qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

expérimentation (*experimentation*)

La tenue d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des éléments probants, et à améliorer les résultats pour les Canadiens en apprenant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Processus analytique utilisé pour évaluer l'effet des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes allosexuelles en fonction de multiples facteurs, notamment la race, l'ethnie, la religion, l'âge et l'incapacité physique ou mentale.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2019 (c'est-à-dire lutter contre les changements climatiques, renforcer la classe moyenne, parcourir le chemin de la réconciliation, assurer la santé et la sécurité des Canadiens et placer le Canada en position favorable pour assurer sa réussite dans un monde incertain).

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

répertoire des programmes (*program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

résultat (*result*)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique,

d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Rapport final au Parlement sur l'examen de S-3 : décembre 2020, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1608831631597/1608832913476>
- ⁱⁱ *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/page-1.html>
- ⁱⁱⁱ Wabaseemong Independent Nations' Customary Care Code, <https://wabaseemong.ca/wabashki/>
- ^{iv} *Cowessess First Nation's Miyo Pimatisowin Act*, <https://www.cowessessfn.com/wp-content/uploads/2021/01/Cowessess-First-Nation-Miyo-Pimatisowin-Act.pdf>
- ^v Rapport sommaire national sur le Processus de mobilisation mené par les Premières Nations sur l'Aide au revenu de 2018 à 2020, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1618345382082/1618345423300>
- ^{vi} Principe de Jordan, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1568396042341/1568396159824>
- ^{vii} Initiative « Les enfants Inuits d'abord », <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1536348095773/1536348148664>
- ^{viii} Ligne d'écoute d'espoir, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576089519527/1576089566478>
- ^{ix} First Peoples Wellness Circle, <https://www.fpowc.ca/>
- ^x Le gouvernement du Canada offre un soutien pour assurer un retour en classe sécuritaire dans les écoles des Premières Nations dans les réserves, <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2020/08/le-gouvernement-du-canada-offre-un-soutien-pour-assurer-un-retour-en-classe-securitaire-dans-les-ecoles-des-premieres-nations-dans-les-reserves.html>
- ^{xi} Projet de centrale Wataynikaneyap, <https://www.wataypower.ca/project/background>
- ^{xii} Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html>
- ^{xiii} Fonds d'infrastructure des Premières Nations, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010656/1533645154710>
- ^{xiv} Fonds de la taxe sur l'essence, <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gtf-fte-fra.html>
- ^{xv} Plan de mise en œuvre fédéral, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/plan-mise-en-oeuvre-federal.html>
- ^{xvi} Cadre d'indicateurs canadien pour le Carrefour des objectifs de développement durable, <https://sdgcif-data-canada-oddic-donnee.github.io/fr/>
- ^{xvii} Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- ^{xviii} Comptes publics du Canada, <http://www.tpsgc-pwpsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ^{xix} Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ^{xx} Services aux Autochtones Canada, rapports financiers, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1536161023712/1536161049938>
- ^{xxi} *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-7.88/page-1.html>
- ^{xxii} *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-7/>
- ^{xxiii} Services aux Autochtones Canada, mandate, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1539284416739/1539284508506>
- ^{xxiv} Lettre de mandat du ministre Patty Hajdu, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-services-aux-autochtones-et>
- ^{xxv} Lettre de mandat du l'honorable Marc Miller, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- ^{xxvi} Lettre de mandat supplémentaire du l'honorable Marc Miller, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/01/15/lettre-de-mandat-supplementaire-du-ministre-des-services-aux>
- ^{xxvii} Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#>
- ^{xxviii} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>